



Rapport final de projet

التقرير العام لمشروع البحث

PNR البرنامج الوطني للبحث في:

ECONOMIE

Organisme pilote الهيئة المشرفة

CREAD

Domiciliation du projet :

مؤسسة توطين المشروع:

ENSSEA
Laboratoire d'économie quantitative appliquée au développement

Intitulé du projet

عنوان المشروع

Impact de l'accord d'association Algérie UE sur l'industrie algérienne

Intitulé du domaine	ouverture de l'économie nationale : effets et impact
Intitulé de l'axe	ouverture commerciale
Intitulé du thème	Impact de l'accord d'association Algérie UE sur l'industrie algérienne

Chef de projet رئيس المشروع		
Nom et prénom BELKACEM DJAMILA	Grade MCA	Etablissement de rattachement ENSSEA

Equipe de recherche أعضاء المشروع			
Nom et prénom	Grade	Etablissement de rattachement	Observation
HERIZI Ratiba	MCA	ENSSEA	
ABDERRAHIM Nacéra	MAA	ENSSEA	
BICHA Amel	MAA	Ecole Polytechnique	
KESSOURI Md Amine	MAA	Ministère de la poste et des télécommunications	Membre externe

PLAN

INTRODUCTION GENERALE

- I. Présentation synthétique de l'accord.
- II. Impact de l'accord sur les exportations industrielles hors hydrocarbures
- III. Impact de l'accord sur les IDE
- IV. Impact de l'accord sur l'emploi
- V. Quelques préalables à la contribution de l'accord de libre échange pour une industrie hors hydrocarbures compétitive (voir la contribution des doctorants KESSOURI Amine et BICHA KASMI Amel) :
 - La mesure des niveaux de développement financier des trois pays du Maghreb
 - Etat des lieux des TIC en Algérie.

CONCLUSION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

Dans ce projet de recherche, qui regroupe cinq membres dont un membre extérieur ¹, nous nous sommes attelés à encourager toutes les initiatives : communication dans des colloques, rédaction d'articles et/ou d'ouvrages, finalisation de thèses...

Notre projet étant affilié au laboratoire LEQAD (laboratoire d'économie quantitative appliquée au développement), il ya eu une double création de synergies : d'une part entre les membres du projet PNR et d'autre part entre les équipes du LEQAD et l'équipe PNR.

Notre thème a été développé sous différents aspects soit lors de séminaires et colloques organisés par le laboratoire en collaboration avec l'équipe PNR, soit à travers des articles et thèses de doctorat.

La problématique de notre travail est articulée autour d'un thème d'une brûlante actualité à savoir l'impact de la mise en œuvre de l'accord portant sur la création d'une zone de libre échange Algérie – UE sur l'industrie. L'économie algérienne est caractérisée par une forte intégration au marché international de l'énergie la rendant très sensible à la volatilité des prix des hydrocarbures, par une désindustrialisation touchant particulièrement l'industrie manufacturière depuis la décennie 1980 et par un climat des affaires très instable. Ces trois caractéristiques en font une économie dont la fragilité risque de s'aggraver si des mesures efficaces ne sont pas mises en œuvre afin d'amortir notamment les effets induits par le démantèlement tarifaire. En effet, il est impératif d'améliorer la compétitivité du secteur manufacturier sous peine de le condamner à disparaître (en 2011, selon l'ONS, sa part dans le PIB ne représente que 4,5 % et environ 7% du PIB hors hydrocarbures).

Sur le plan méthodologique, nous avons consacré une première partie à la présentation synthétique du premier accord et à sa révision.

Nous avons ensuite procédé à un état des lieux de la mise en œuvre de cet accord axé sur son impact sur les IDE, l'emploi et les exportations hors hydrocarbures.

De plus, pour le passage d'une économie rentière à une économie productive, il nous semble impératif de développer le système financier et l'état de la connaissance indispensable à la

¹ Membre extérieur : monsieur KESSOURI Md Amine, Directeur au Ministère de la poste et des Télécommunications est également doctorant à l'ENSSEA. Il prépare une thèse sur les TIC en Algérie

formation du capital humain (développement des TIC etc.). La mise en œuvre de la zone de libre échange Algérie /UE devrait contribuer à améliorer ces points.

Ces deux derniers faisant l'objet de thèses de doctorat en préparation dans le cadre du PNR, nous ont permis de mettre en exergue leur insuffisance.

I. PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION ALGERIE-UE

Madame HERIZI Ratiba

h.ratiba@yahoo.com

Dans le cadre de l'accord avec l'UE du 19/12/2001 signé à Bruxelles et approuvé par les quinze parlements de l'UE (les dix autres nouveaux membres de l'UE ne sont pas concernés par cette formalité), une zone de libre échange doit être créée entre l'Algérie et l'UE à partir de septembre 2005 (loi n°05 du 26/04/2005). Cet accord ne concerne pas les hydrocarbures. Ce dernier avait pour objectif principal de développer les exportations hors- hydrocarbures de l'Algérie afin de réduire sa dépendance vis-à-vis du marché mondial du pétrole. Nous tenterons de savoir si cet objectif a commencé à se concrétiser à travers les développements suivants.

A- L'accord de 2001

Dans ce cadre, des mesures exceptionnelles ont été prises pour les industries naissantes ou en difficulté sous forme de droits de douane majorés.

Selon Y. Benabdallah (avril 2005), en 2001, la structure tarifaire a été réduite à 3 taux. Le taux maximum a été ramené de 45 à 40% et à 30% seulement à la veille de l'accord d'association avec l'Union européenne entré en vigueur en 2005².

Selon A.Benachenhou (2006- p 201/202) pour les produits industriels trois listes ont été établies : les matières premières, les produits semi finis et les équipements industriels et enfin les produits fini. Le démantèlement tarifaire pour chaque liste se présente ainsi :

- Les droits de douane ont été supprimés le 1^{er} Septembre 2005 sur les matières premières qui constituent 25% des importations de l'Algérie en provenance de l'UE
- les droits de douane sur les produits semi finis et les équipements industriels qui représentent 35% des importations en provenance de l'UE seront réduits de 20% par an durant une période de cinq ans à partir du 1^{er} Septembre 2007.

²) Loi n° 05605 DU 26/04/2005 qui a approuvé l'accord euro méditerranéen entre l'UE et l'Algérie signé à Valence le 22/04/2002.

- Les droits de douane sur les produits finis qui représentent 40% des importations en provenance de l'UE seront réduits de 10% par an sur une période de 10 ans le démantèlement débutant deux années après la ratification de l'accord.

Avec ce démantèlement tarifaire, l'Algérie passe d'une situation très protégée à une situation de grande ouverture. Y. Benabdallah donne l'exemple du Mexique et du Chili, eux aussi engagés dans un processus d'intégration régionale et qui appliquent respectivement des taux de 33 et 27%. Il faudrait ajouter à ce démantèlement tarifaire les exonérations prévues dans le cadre de la promotion de l'investissement privé (loi 01-03). L'Algérie est devenue l'un des pays les plus ouverts de la méditerranée. Cependant, depuis la Loi de Finances complémentaire pour l'année 2009, des restrictions ont été imposées notamment l'obligation pour l'investisseur étranger de ne détenir que 49% au maximum du capital d'une société, le droit de préemption de l'Etat algérien en cas de cession d'entreprises par des étrangers...

La progressivité des taux est fonction de l'encouragement accordé à une production donnée: 0%- 5% pour les matières premières, 15% pour les produits semi finis et intermédiaires et 30% pour les produits finis.

Pour protéger certaines productions nationales, un Droit Additionnel Provisoire (DAP) a été appliqué. De 60% en 2001, il doit disparaître au plus tard le 01/01/2006 à raison de 12 points par an, il n'existe plus à l'heure actuelle.

Certains produits industriels « sans doute pour contribuer à la diversification des exportations de l'Algérie et lui conférer plus d'économies d'échelle (en l'absence notamment d'un marché maghrébin) (...) sont dès la mise en œuvre de l'accord d'association, admis à l'importation sur le territoire européen en exemption de droits de douane et de taxe d'effet équivalent et de restrictions quantitatives » (M.Mékidèche- 2008- p 173).

En contrepartie, le même traitement est réservé à un certain nombre de produits industriels de l'UE (2161 lignes tarifaires et correspondant à des intrants, ce qui devrait engendrer une contraction des coûts locaux). . Pour les produits de l'industrie, le texte prévoit un démantèlement en trois étapes, portant chacune sur une liste de produits préalablement définie ; le taux zéro ne se réalisant qu'en 2017. Le processus se déroulera selon le calendrier suivant :

Dans une première étape, il sera procédé au démantèlement immédiat d'une liste de 2076 lignes tarifaires (assujetties aux droits de douane de 5 et 15 %). Cette liste touchera les matières premières ou produits bruts, ainsi que les matières non produites localement et destinées à l'outil industriel (demi-produits ou semi-finis) de l'industrie chimique, de la métallurgie, du textile, des matériaux de construction et de la céramique.

Au cours de la deuxième étape, il sera procédé au démantèlement d'une liste de 1100 lignes tarifaires, sur une période de 5 ans à partir de la 3ème année de l'entrée en vigueur de l'accord. La liste porte sur les biens d'équipements agricoles et industriels, ainsi que sur les produits pharmaceutiques, pneumatiques, équipements mécaniques, équipements électriques et électroniques hors électroménagers, matériel pour le transport ferroviaire, automobile et pièces détachées, instruments et appareils de contrôle et de mesure, les produits du groupe d'utilisation « énergie et lubrifiants ».

Au cours de la dernière période ; sur une période de 10 ans à partir de la 3ème année de l'entrée en vigueur de l'Accord ; on parachèvera le démantèlement du reste des produits inscrits au tarif douanier (produits finis), soit 1964 lignes tarifaires.

Le calendrier a un caractère indicatif car il peut être révisé en cas de difficultés graves. Il se présente ainsi :

Tableau 1 : Calendrier de libéralisation des produits industriels

produits	références	Nombre de lignes tarifaires	Date d'entrée d'effet	Taux de réduction
Produits visés à l'article 9 paragraphe 1	ANNEXE 2	2076	01/09/2005	100%
Produits visés à l'article 9 paragraphe 2	ANNEXE 3	1089	01/09/2007	20%
			01/09/2008	30%
			01/09/2009	40%
			01/09/2010	60%
			01/09/2011	80%
			01/09/2012	100%
Produits visés à l'article 9 paragraphe 3	Autres que ceux de l'annexe 2 et 3	1964	01/09/2007	10%
			01/09/2008	20%
			01/09/2009	30%
			01/09/2010	40%
			01/09/2011	50%
			01/09/2012	60%
			01/09/2013	70%
			01/09/2014	80%
			01/09/2015	90%
			01/09/2016	95%
01/09/2017	100%			

Source : Pr Kheladi Mokhtar Bejaia : « L'accord d'association Algérie /UE : un bilan critique- P3- 2006.

Les niveaux de tarif douanier, en excluant le DAP disparu en 2006, s'établissent en moyenne pour l'Algérie autour de 27% pour l'agriculture alors qu'ils ne sont que de 18,1% pour

l'industrie (M.Mékidèche- 2008- p 179). Cela montre que l'Algérie a une plus grande marge de manœuvre pour l'agriculture que pour l'industrie³.

B- LA REVISION DE L'ACCORD D'ASSOCIATION

L'Algérie et l'Union européenne sont parvenues à un compromis concernant la révision de l'accord d'association les liant depuis 2005, qui porte sur un nouveau schéma du démantèlement tarifaire des produits industriels et l'annulation de concessions tarifaires agricoles et agroalimentaires en application des articles 11 et 16 de l'accord d'association.

Pour le volet industriel, la révision du démantèlement tarifaire concerne deux listes de produits seulement (la deuxième et la troisième listes de l'accord), la première ayant été complètement démantelée dès le début de la mise en œuvre de l'accord en 2005. L'accord d'association prévoit qu'aucune liste de produits industriels ne peut faire l'objet de révision trois années après être totalement démantelée.

La première des deux listes révisées, dont le démantèlement initial était prévu pour septembre 2012, contient 1058 lignes (ou position) tarifaires originaires de l'UE. Elle a été identifiée par la partie algérienne comme une liste sensible en termes de production, d'emplois et d'investissements.

Sa révision a porté sur 82 lignes tarifaires, jugées très sensibles, qui vont désormais bénéficier d'un rétablissement partiel de droits de douanes. Leur démantèlement tarifaire a été décalé de quatre ans jusqu'en 2016.

Les principaux produits concernés dans cette catégorie sont les voitures et les pièces de rechange, les moteurs électriques, les transformateurs électriques, les groupes électrogènes, les piles et produits similaires, les chauffe eau à gaz, poste téléphonique et centraux de commutation, les câbles électriques nus et isolés.

Dans cette liste toujours, 185 autres lignes tarifaires bénéficieront d'un gel de droit de douane pour une période supplémentaire de deux ans ainsi que d'un autre délai de quatre ans pour être complètement démantelé.

Il s'agit notamment des appareils de coupures, de disjoncteurs, de boîtiers d'encastrement, d'interrupteurs, de lampes, de grues et chariots élévateurs, d'appareils de réfrigération-congélation-cuisinières, lave vaisselle, chauffe eau et de petits électroménagers.

Quant à la deuxième liste industrielle révisée, 174 lignes tarifaires bénéficieront d'un rétablissement partiel de droit de douanes et d'un délai supplémentaire de 3 ans pour son démantèlement, qui sera reporté à 2020 au lieu de 2017.

³ - Rapport du MPPI pour le groupe de négociations OMC en matière de consolidation tarifaire dans le domaine industriel cité par M.Mékidèche- 2008- p 179.

Ces 174 lignes tarifaires concernent essentiellement les peintures et vernis, shampoings, articles de transport ou d'emballage en matière plastiques et carton, marbres céramiques, robinetterie et meuble en bois.

Toujours dans la deuxième liste 617 lignes tarifaires bénéficieront d'un gel de droit de douane pour une période supplémentaire de 2012 à 2015 et d'un délai additionnel de 3 ans avant d'être totalement démantelée à 0% en 2020 au lieu de 2017.

Les principaux produits qui vont faire l'objet de ce gel sont les cosmétiques, le papier, les tissus, les vêtements, les chaussures, les tapis, la vaisselle, les climatiseurs, ordinateurs et produits audio.

La révision peut être résumée dans les tableaux suivants :⁴

Tableau 2 : Révision du calendrier du démantèlement tarifaire liste 2

Droits de douane de base	Droit de douane rétabli	2012	2013	2014	2015	01/09/2016
15	12	12	10	7	3,5	0
30	23	23	18	12	6	0
5	3	3 (gel UE)	3 (gel UE)	2	1	0

Concernant la liste 3 niveau 1

Tableau 3 : Révision du calendrier de démantèlement liste 3 niveau 1

Droits de douane de base	Droit de douane rétabli	2012 à 2014	01/09/2015	2016	2017	2018	2019	2020
30	23	23	21	19,2	14,4	9,6	4,8	0
15	12	12	11	10,4	7,8	5,2	2,6	0

Pour la liste 3 niveau 2

Tableau 4 : Révision du démantèlement tarifaire de la liste 3 niveau 2

⁴ Document intitulé « Schéma de démantèlement : des mesures exceptionnelles (1058 positions tarifaires)- Ministère du commerce- Algérie- 26/07/2012.www.mincommerce.gov.dz

Droit de douane de base	Droit de douane UE	Gel UE 2012 à 2015	2016	2017	2018	2019	01/09/2020
30	21	21	16,8	12,6	8,4	4,2	0
15	10,5	10,5	8,4	6,3	4,2	2,1	0
5	3,5	3,5	2,8	2,1	1,4	0,7	0

II- IMPACT DE L'ACCORD SUR LES EXPORTATIONS INDUSTRIELLES HORS HYDROCARBURES

L'Algérie en intégrant l'UE doit s'intégrer dans la division internationale du travail dominé par le commerce intra branche.

Nous allons tout d'abord tenter de situer l'Algérie dans le commerce intra-branche à l'aide du tableau suivant.

Tableau 5: Ratios des échanges intra industriels de la région MENA (Middle East and North Africa).

PAYS	Chimie 1988	Chimie 2000	Machines 1988	Machines 2000	Autres produits manufacturés (APM) 1988	APM 2000	Total produits manufacturés (TM) 1988	TM En 2000
Algérie	0,086	0,066	0,037	0,012	0,135	0,064	0,077	0,035
Egypte	0,058	0,131	0,027	0,070	0,203	0,353	0,090	0,181
Jordanie	0,060	0,121	0,096	0,090	0,1	0,270	0,089	0,159
Liban	0,104	0,056	0,079	0,052	0,369	0,296	0,262	0,168
Maroc	0,132	0,115	0,139	0,319	0,156	0,218	0,145	0,242
Tunisie	0,125	0,093	0,282	0,361	0,253	0,287	0,237	0,292
Corée	0,468	0,562	0,4483	0,579	0,309	0,544	0,401	0,568
Malaisie	0,416	0,742	0,682	0,646	0,433	0,537	0,588	0,636
Taiwan	0,510	0,589	0,605	0,630	0,247	0,420	0,432	0,571

Source: World Bank- MENA development report- 2003- p 81.

L'indicateur simple de Grubel et Lloyd⁵ mesure la part du commerce intra-branche dans le commerce total d'une branche donnée.

Il est défini pour la branche i avec X_i , les exportations du produit i et M_i les Importations de la branche i.

$$A_i = \frac{(X_i + M_i) - |X_i - M_i|}{X_i + M_i}$$

Plus l'indicateur se rapproche de 1 ou 100%, plus le commerce est intra-branche, c'est à dire que les exportations et importations ont une valeur proche.

Nous constatons que l'indice de Grubel-Lloyd pour l'Algérie est nettement inférieur à 1, il est parmi les plus bas de la région MENA, le Maroc et la Tunisie réalisent de bien meilleurs scores, ce qui signifie qu'elles arrivent, contrairement à l'Algérie à bénéficier de délocalisations.

Ces résultats montrent bien que l'Algérie a très peu d'échanges intra branche avec le reste du monde. A l'exception des hydrocarbures, c'est à dire du groupe « énergie, lubrifiants » le commerce extérieur de l'Algérie ne reflète pas des échanges intra branche définis comme des échanges « de produits appartenant à la même branche selon le niveau de nomenclature que l'on retient (...) autrement dit il s'agit d'un échange croisé de produits de la même catégorie tout à la fois exporté et importé par les pays » (A.Hanault et El Mouhoub Mouhoud- 2002- p 97 et 98).

Une définition plus précise peut être fournie : l'échange intra branche est l'échange croisé de produits similaires qui « consiste à exporter et à importer des produits similaires mais sous des marques différentes ou avec des caractéristiques différentes (produits différenciés). La différenciation peut être verticale (qualités différentes) ou horizontales (qualités identiques mais variétés ou caractéristiques diverses du point de vue de la perception du consommateur (A.Hanault et EL Mouhoub Mouhoud- 2002- p 99).

⁵ - A.Hanault et El Mouhoub Mouhoud- 2002- éd.Vuibert- p 98.

Pour mesurer ces catégories de commerce, le critère le plus souvent utilisé est la divergence ou la proximité des prix unitaires des biens échangés : lorsque deux chemises échangées entre la France et l'Italie présentent des différences de prix unitaire de plus de 15%, on qualifie ce commerce d'échange intra branche vertical. En revanche, si la différence de prix unitaire est inférieure à 15%, on qualifie ce commerce d'échange intra branche horizontal (A.Hanault et El Mouhoub Mouhoud- 2002- p 99).

En ce qui concerne les exportations hors-hydrocarbures, qui rapportent moins de 3 Milliards de dollars US en 2008 à l'Algérie, les principaux produits exportés sont les suivants selon le CNIS⁶ (Centre National d'Information Statistique- organisme algérien chargé de l'élaboration des statistiques douanières et l'ONS- Rétrospective 1970/2002- édition 2005- p 177/178):

- Pour les produits alimentaires :
 - les dattes fraîches « deglet noir » vers la France, l'Espagne, Belgique, Suède, Pays- bas, Italie, Grande-Bretagne.
 - les poissons et crustacés comme la crevette, poulpes ou pieuvres, langoustes vers l'Espagne, France.
 - vins vers la France et le Danemark
 - beurre, graisse et huile de cacao vers la France, Pays- bas,
 - mûsses de canne destinées à la préparation des aliments du bétail vers la France, le Portugal,
 - dégras : résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales vers les Pays-Bas.
 - caroubes y compris les graines de caroube vers l'Espagne.
 - eaux y compris les eaux minérales aromatisées, édulcorées, gazéifiées et boissons vers la France et la Grande-Bretagne.
 - cigarettes contenant du tabac brun vers les Pays-Bas.
 - couscous vers la France
 - harissa vers l'Italie
 - amandes fraîches ou sèches vers la Grande-Bretagne
 - escargots autres que ceux de mer vers l'Italie

⁶ - les statistiques du CNIS sont disponibles sur le site : http://www.douane.gov.dz/cnis/stat/ent_stat.asp

- mélanges de fruits ou de légumes non fermentés sans alcool, non fermentés vers la France.
- Pour les produits industriels, les principaux produits exportés en 2002 et 2003 sont les suivants :
 - les solvants naphta vers les Pays-Bas, le Portugal
 - les déchets et débris de cuivre vers la France, la Belgique et l'Espagne
 - ammoniac en solution aqueuse (ammoniaque) vers la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, l'Italie
 - ammoniac anhydre vers l'Espagne, la France, l'Italie, la Grande-Bretagne
 - gaz rares, sauf argon vers la France
 - mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales vers la France, l'Espagne
 - zinc (non allié) contenant en poids 99,99% ou plus de zinc sous forme brute vers l'Italie
 - méthanol (alcool méthylique) vers le Portugal, l'Italie, l'Espagne
 - polyéthylène d'une densité égale ou supérieure à 0,94 vers Malte, l'Italie, la Belgique, l'Espagne, vers la Grèce.
 - tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles, et chutes d'estampage ou de découpage vers l'Allemagne.
 - peaux tannées ou en croûtes d'ovins ; épilées même autrement refendus mais non autrement préparées à l'état humide (y compris wet-blue).
 - déchets et débris d'aluminium vers la France
 - déchets et débris de fer ou d'acier étamés (ferrailles) vers l'Italie
 - phosphates de calcium naturel, phosphates alumino calciques naturels et craies phosphatées
 - tubes et tuyaux de section circulaire d'un diamètre extérieur excédant 406mm en fer ou en acier vers les Pays-Bas
 - aluminium non allié sous forme brute vers la France
 - bouchons en liège naturel vers le Portugal
 - couvertures vers la France.

Nous constatons une nette prédominance des demi-produits et des produits bruts. Les demi-produits sont des dérivés du pétrole, méthanol, gaz rares, ammoniac.

Nous en concluons que les dérivés du pétrole dominent aussi les exportations hors hydrocarbures, cette structure est restée quasi- inchangée en 2011. En effet, les principaux produits exportés hors hydrocarbures sont selon l'ONS en 2011⁷.

Sucres de canne ou de betterave; raffinés; aromatisés

Phosphates de calcium naturels ; phosphates aluminocalciques

Méthanol (alcool méthylique).

Argon.

Zinc (non allié) contenant en poids 99,99 % ou plus de zinc

Eaux y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées

Dattes fraîches 'Deglet Nour'.

Produits lamines plats, en fer ou en aciers non alliés

Peaux tannées ou en croute d 'ovins

Glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces)

déchets et rebuts de papiers ou cartons

Pneumatiques neufs, en caoutchouc

matras de galvanisations

fontes brutes non alliées

Les produits bruts sont essentiellement des déchets ferreux et non ferreux, phosphate, zinc, liège, peaux.

Les produits alimentaires sont essentiellement constitués de dattes, vins, crevettes et mollusques.

Parmi les biens d'équipement, rubrique qui représente les plus faibles quantités exportées hors-hydrocarbures (2,72% du total des exportations hors hydrocarbures en 2002, et seulement 0,15% en 2003), l'Algérie n'exporte que des machines et appareils pour la récolte.

⁷ « Evolution des échanges de marchandises de 2001 à 2011 »

Nous constatons à travers les données précédentes que l'Algérie reste un exportateur primaire vu la faiblesse de ses exportations d'équipement et l'importance de ses importations d'équipement industriel notamment.

En effet, les importations sont regroupées en quatre catégories par le CNIS (2003) soit :

- le groupe « biens d'équipement industriels et agricoles » généralement prédominants (37,2% du total des importations en 2002 et 44,3% en 2003) mais à l'intérieur de ce groupe ce sont les importations de véhicules industriels et de transport qui sont les plus importantes en valeur absolue et relative.
- le groupe « produits destinés au fonctionnement de l'appareil de production »
- le groupe « biens alimentaires »
- et enfin les « biens de consommation non alimentaires ».

Le premier groupe comprend essentiellement des véhicules de transport des personnes et marchandises, des tubes- tuyaux et profilés creux, des machines automatiques de traitement de l'information, des turboréacteurs et turbo propulseurs, des machines agricoles, des pompes à air ou à vide, des pompes pour liquide, des articles de robinetterie.

Le deuxième groupe comprend essentiellement du bois, des huiles destinées à l'industrie alimentaire, du ciment, des constructions préfabriquées, des polymères.

Le troisième groupe comprend essentiellement des céréales qui prédominent, du lait et produits laitiers, du sucre, des légumes secs, du café, thé, viandes.

Le quatrième groupe comprend les biens de consommation non alimentaires qui concernent essentiellement les importations de médicaments qui dominent ce sous groupe, les accessoires de véhicules automobiles, les réfrigérateurs et congélateurs, les pneumatiques en caoutchouc.

Nous constatons qu'il ne s'agit pas d'échanges de produits similaires ou d'échanges intra branche.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur de la ZALE le 01/01/2009 n'a pas permis à l'Algérie d'augmenter ses exportations vers cette zone. En effet, selon le CNIS⁸, les importations effectuées à partir de cette zone, en 2009, se sont élevées à 1,6 milliard de \$US en hausse de

⁸ - article intitulé : « Les importations algériennes en hausse et les exportations en baisse » de Nassima Bensalem daté du 27/01/2010 dans [http : //www.algerie360.com/algerie](http://www.algerie360.com/algerie)

551 millions de \$ US. Les exportations de l'Algérie vers la ZALE, en 2009, selon la même source, ont totalisé 124,7 millions de \$US en 2009 soit une baisse de 49,44% par rapport à l'année précédente. Cette baisse concerne essentiellement les produits industriels. Ainsi, l'Algérie a entamé, en janvier 2010, la mise en œuvre d'« une liste négative » établie par la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI) en collaboration avec les opérateurs économiques et avalisée par le premier ministre. Cette liste comprend des produits que l'Algérie veut interdire à l'importation à partir de la ZALE, pour une période de 3 à 4 années, afin de protéger certaines filières de production comme l'industrie agroalimentaire le textile, papier et l'électroménager. Cette mesure devrait contribuer à améliorer le solde de la balance commerciale.

L'excédent de la balance commerciale est passé de 19,75 Milliards de dollars US au premier semestre 2008 à 1,01 Milliard de dollars US durant la même période de l'année 2009 selon le CNIS⁹. Cette baisse s'explique en partie par la chute du cours du baril de pétrole qui a atteint une moyenne de 51,54 \$US le baril au cours du premier semestre 2009 contre une moyenne de 100 \$ US au cours des six premiers mois de 2008 (IEA.ORG janvier 2010). Ainsi, un retour à l'interventionnisme est enregistré, notamment avec la LFC de 2009, ce qui a fait réagir, notamment l'Union Européenne, qui voit dans les mesures de cette LFC une remise en question des accords conclus au titre de la zone de libre échange de 2005. Une taxe anti dumping a, par exemple, été infligée à l'entreprise de droit algérien FERTIAL (qui produit des engrais) considérant que le prix de l'énergie gaz utilisé dans cette industrie est subventionné en violation des règles de l'accord sur la zone de libre échange. L'Algérie est accusée de pratiquer, pour l'énergie gaz, un « double pricing », c'est-à-dire la pratique de prix inférieur sur le marché intérieur par rapport au prix à l'exportation.

Ainsi, le Ministre du commerce algérien, Mr El Hachemi Djaâboub précise que l'Algérie a fourni toutes les données nécessaires à l'OMC et à l'UE pour montrer que ce prix était un prix réel mais « Malheureusement, l'UE a pris une décision unilatérale et ses membres ont donc infligé une taxe supplémentaire de 13% aux produits FERTIAL » pénalisant ainsi cette dernière en la privant de débouchés sur le marché européen (Mr El Hachemi Djaâboub – 2009- p 12)¹⁰. Le Ministre du commerce algérien ajoute, selon la même source, que « la question du prix du gaz est une question posée par l'UE et l'OMC sur laquelle l'Algérie n'est

⁹ - Revue algérienne « L'Eco » n°07- 15 Août- 15 Septembre 2009- p 6.

¹⁰ Revue algérienne « ECONOMIA » n°18 du 15Mai au 15 Juin 2009- p 12

pas prête à céder » ce qui s'explique par le fait que ce dernier prix est l'un des principaux avantages comparatifs dont jouit l'économie algérienne.

De plus, une analyse de l'impact de l'application de l'accord d'association avec l'UE est envisagée suite à certains résultats peu encourageants. Ainsi Mr C.Zaaf, Directeur Général du commerce extérieur au Ministère du commerce précise que « pour 1 \$US exporté vers l'UE, l'Algérie importe 20 \$US ». ¹¹

Nous constatons à travers le tableau suivant que la structure du commerce extérieur n'a pas changé en faveur des produits manufacturés comme cela était attendu par la mise en œuvre de l'accord.

Tableau 6 : Commerce extérieur de l'Algérie, dernière mise à jour février 2012 en dollars courants et %

Types de produits	Importations	%	Exportations	%
Produits agricoles	7 350 360 000	18,3	328 862 000	0,6
Pétrole et produits miniers	1 492 960 000	3,7	56 253 500 000	98,6
Produits manufacturés	31 366 600 000	78,0	460 469 000	0,8
Totaux	40 209 920 000	-	57 042 831 000	-

Principaux produits manufacturés (% sur le total des importations ou exportations)	Importations	%	Exportations	%
- Fer et acier	5 234 770 000	13,0	44 818 200	0,1
- Produits chimiques	4 451 760 000	11,1	311 776 000	0,5
- Machinerie et équipements de transport	16 715 600 000	41,6	14 114 500	0,0
- Textiles	351 102 000	0,9	704 611	0,0
- Vêtements	183 112 000	0,5	93 129	0,0

Source : « Perspective monde »- Université de Sherbrooke- Québec

En effet, la structure des échanges extérieurs a évolué plutôt au détriment des exportations de produits manufacturés en 2012 par rapport aux années 1990, 2000 et 2005 comme le montre le tableau suivant :

Tableau 7 : le commerce extérieur de l'Algérie en %

	1980	1980	1990	1990	2000	2000	2005	2005
	imp	exp	imp	exp	imp	exp	imp	exp
Produits agricoles	24	1	28	0	30	0	21	0
petrole et produits miniers	4	99	4	97	3	98	3	99
produits manufactures	72	0	68	3	67	2	76	1

¹¹ Revue algérienne « ECONOMIA » n°18 du 15 Mai /15Juin 2009- p 14.

Source : « Perspective Monde » (op cité)

En février 2012, les exportations de produits manufacturés ne représentent que 0,8% des exportations comme le montre le tableau n°6.

Quant aux exportations par groupe d'utilisation ou selon la NSA, nous constatons à travers les tableaux suivants que par rapport à 2002, une des meilleures années de la décennie 2000, des exportations hors hydrocarbures ont disparu ou régressé.

Tableau 8 Evolution des exportations de marchandises par groupe d'utilisation

Libellés	2002	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Alimentation, boissons, tabac	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,5	0,5
Energie et lubrifiants	96,3	98,1	97,9	97,8	97,5	97,7	97,4	97,2
Matières premières	0,1	0	0	0	0	0	0	0
Produits bruts	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,1	0,2
Demi-produits	2,8	1,4	1,4	1,6	1,8	1,5	1,8	2
Equipements agricoles	0,1	0	0	0	0	0	0	0
Equipements industriels	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0
Biens de consommation	0,1	0	0	0	0	0	0	0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : ONS, collection statistique n°176/2012, série E statistiques économiques n°72 : « Evolution des échanges de marchandises de 2001 à 2011 ».

Tableau n°9 : Evolution des exportations de produits industriels hors hydrocarbures selon la NSA en %

NSA	2002	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
ISMME (ind.sidérurgiques, métalliques, mécanique, électrique et électronique)	1,2	0,6	0,9	0,7	0,6	0,4	0,3	0,2
Matériaux de construction, céramique, verre	0	0	0	0	0	0	0	0
Chimie, caoutchouc, plastique	1,9	1	0,8	1,1	1,3	1,3	1,5	1,8
Ind. Agroalimentaire, tabac, allumettes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5	0,4
Textile, bonneterie, confection	0	0	0	0	0	0	0	0
Cuir et chaussure	0,1	0	0	0	0	0	0	0
Bois, liège, papier	0,1	0	0	0	0	0	0	0
Industries diverses	0	0	0	0	0	0	0	0
total	3,4/100	1,7/100	1,8/100	1,9/100	2/100	1,8/100	2,3/100	2,4/100

Source : ONS n° 176/2012 (op cité)- p 72

Par ailleurs, selon le Pr Khelladi (op cité- p 8), d'autres conséquences négatives ont été enregistrées en 2006 :

- Les importations à partir de l'Italie, de l'Allemagne et de la Belgique ont augmenté à un taux supérieur au taux de croissance des importations totales entre 2005 et 2006, même si la France a enregistré un léger recul. En effet, les importations ont augmenté respectivement de 21,87% pour l'Italie, de 14,40% pour l'Allemagne et de 24,29% pour la Belgique. La France a enregistré un recul de 3,38%. Les importations totales ont, quant à elles, augmenté de 3,18% selon l'ONS entre 2005 et 2006.
- En 2006, un cinquième pays européen (la Belgique) entre dans le « Top 10 » des fournisseurs de l'Algérie alors qu'ils n'étaient que 4 en 2005.
- L'Algérie a importé de ces 5 pays pour, environ, un milliard de dollars de plus en 2006 par rapport à 2005, ce qui est assez important, rapporté aux 20 milliards du total des importations.
- L'importation des produits touchés par la réduction tarifaire a augmenté de 8,80 %, alors que celle des produits non touchés par ces mesures a enregistré une baisse de 1,26 % en 2006.
- L'Etat algérien tire bon an mal an quelques 2 milliards de dollars de recettes douanières. Sachant qu'il s'approvisionne à hauteur de 55 % auprès de l'UE, ce serait, donc, plus de un milliard de dollars de recettes qui va commencer à s'évaporer dès septembre 2005 pour disparaître totalement en 2017. Nous ne disposons pas de chiffres précis sur les pertes de l'Etat en 2006, mais il est certain qu'elles sont 5 à 10 fois supérieures aux 50 millions d'euros d'aide MEDA. Cependant ce genre de perte est prévu et assumé.
- Sur le marché local, les prix des produits importés et qui viennent d'être allégés de la taxe douanière, n'ont pas baissé. On a constaté, bien au contraire, que des produits comme le sucre, l'huile, les céréales, le lait, des matériaux de construction... ont augmenté, exerçant une forte pression sur le pouvoir d'achat des ménages. Quoi qu'il en soit, l'indice synthétique des prix à la consommation poursuit une tendance haussière, régulière.

Tout récemment, la balance commerciale de l'Algérie, durant les huit mois de 2013 s'est établie à 8,76 milliards de dollars contre 16,39 milliards de dollars à la même période de l'année écoulée. Sur ces chiffres, il y a lieu de relever que « les exportations ont rapporté

45,58 milliards de dollars contre 48,62 milliards de dollars durant la même période de référence, en baisse de 6,25% », indique le Centre national de l'informatique et des statistiques des Douanes (CNIS). Le côté inquiétant de la chose tient du fait que les importations ont, elles, augmenté de 14,23%, s'établissant à 36,81 milliards de dollars, contre 32,23 milliards de dollars durant la même période. Le CNIS analyse la baisse des exportations en soulignant une baisse de près de 7,1% des exportations des hydrocarbures, de 31,8% des produits bruts et de 18,18% des biens d'équipements industriels.

Nous pouvons donc conclure que la mise en œuvre de la zone de libre échange n'a pas contribué à améliorer nos exportations hors hydrocarbures. La révision de cet accord était nécessaire vu la régression de nos exportations de produits industriels. Mais, le changement structurel de notre commerce extérieur nécessite le passage à une économie productive basée sur la productivité des facteurs de production et donc sur le progrès technique, le capital humain et de plus en plus sur l'innovation. Des mesures prises actuellement nous semblent favoriser ce passage comme les projets de clusters dans l'industrie mécanique par exemple, le parc de SIDI ABDELLAH, leur impact semble encore assez faible. En effet, comme nous l'avons vu l'industrie hors- hydrocarbures en quasi-totalité et les hydrocarbures connaissent une régression préoccupante.

Bibliographie

- 1- Benabdellah .Y: « Ouverture commerciale et compétitivité de l'économie »- FEMISE- avril 2005
- 2- Benachenhou. A : « Les nouveaux investisseurs »- éd Alpha Design- Alger- 2006
- 3- Khelladi. M : « L'accord d'association Algérie/UE : un bilan critique »- Université de Bejaia- 2006.
- 4- Mekidèche.M : « L'Algérie entre économie de rente et économie émergente »- éd.Dahlab- Alger- 2008
- 5- Mouhoub .E.M et Hanault .A : « Economie internationale »- éd.Vuibert- France- 2002
- 6- ONS : « Evolution des échanges extérieurs de l'Algérie de 2001 à 2011 »- Collection statistiques- n°176/2012- série E Statistique économique n° 72.

Impact de l'accord d'association Algérie-UE

sur les IDE industriels en Algérie

Madame BELKACEM Djamila

Belkacem_djamila@yahoo.fr

I. L'évolution des IDE et Accord d'association Algérie -UE

L'investissement direct étranger est défini comme étant un flux de capital par lequel un pays crée ou développe une filiale dans un autre pays. Selon la législation américaine¹² une entreprise est considérée comme une filiale d'une multinationale étrangère si l'entreprise étrangère détient 10 % du capital (les 10% suffisent pour lui permettre d'avoir le contrôle).

C'est cette définition qui a été reprise par le Fonds Monétaire International qui précise en outre que l'investissement direct étranger est « tout apport effectué par un investisseur afin d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise. Cette entreprise créée peut être dotée d'une personnalité morale distincte de la maison mère (cas de partenariat ou de l'association)»¹³. Par ailleurs, cette institution distingue quatre formes d'IDE :

- ✓ La création d'une entreprise ou d'un établissement à l'étranger (investissement de type *greenfield*);
- ✓ L'acquisition d'au moins 10 % du capital social d'une entreprise étrangère déjà existante (investissement de type *brownfield* ;
- ✓ Le réinvestissement de ses bénéfices par une filiale ou une succursale située à l'étranger ;
- ✓ Les opérations entre la maison mère d'une firme transnationale et ses filiales (souscription à une augmentation de capital, prêts, etc.).

Ces différentes formes d'investissement à l'étranger sont la traduction de choix stratégiques d'extension de la firme multinationale. Cette dernière est définie par MICHALET (1985) comme une entreprise (ou groupe d'entreprises), le plus souvent de grande taille, qui, à partir d'une base nationale, a implanté à l'étranger plusieurs filiales dans plusieurs pays, avec une stratégie et une organisation conçues à l'échelle mondiale.

¹² - Paul R. Krugman et Maurice Obstfeld, *Économie internationale*, Bruxelles, De Boeck 2003.

¹³ - Bulletin statistique de la Banque d'Algérie, Banque d'Algérie- hors série-juin 2006

L'investissement étranger implique donc une relation de long terme, prenant la forme d'une prise de participation par une société non résidente dans le capital d'une entreprise résidente dans le but de contrôler non seulement le capital mais surtout l'activité de production et de management de la société du pays d'accueil. Ainsi, « une filiale n'a pas seulement des obligations financières envers la société mère; elle fait également partie de la même structure organisationnelle »¹⁴.

Au niveau mondial, les statistiques de la CNUCED révèlent que les pays en développement en général et l'Afrique en particulier continue de ne recevoir qu'un faible débit en termes de flux d'IDE entrant et sortant relativement aux pays émergents du Sud Est Asiatique. La crise mondiale a certes ralenti le rythme d'évolution des IDE dans ces parties du monde et les réorientant vers les pays développés afin de booster l'appareil productif.

Tableau n°1 : Flux d'LDE entrant et Sortant dans le monde en % et en 2009-2011

Pays développés	50,6	47,3	49,1	73,0	68,2	73,0
Pays en développement	43,3	47,1	44,9	22,8	27,6	22,6
Afrique	4,4	3,3	2,8	0,3	0,5	0,2
Asie de l'Est et du Sud-Est	17,2	22,5	22,0	15,0	16,7	14,2
Asie du Sud	3,5	2,4	2,6	1,4	0,9	0,9
Asie occidentale	5,5	4,4	3,2	1,5	1,1	1,5
Amérique latine et Caraïbes	12,5	14,3	14,2	4,6	8,3	5,9
Pays en transition	6,0	5,6	6,0	4,2	4,2	4,3
Petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables	3,8	3,2	3,1	0,4	0,8	0,5
Pays les moins avancés	1,5	1,3	1,0	0,1	0,2	0,2
Pays en développement sans littoral	2,3	2,2	2,3	0,3	0,6	0,4
Petits États insulaires en développement	0,4	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0

Source CNUCED 2012

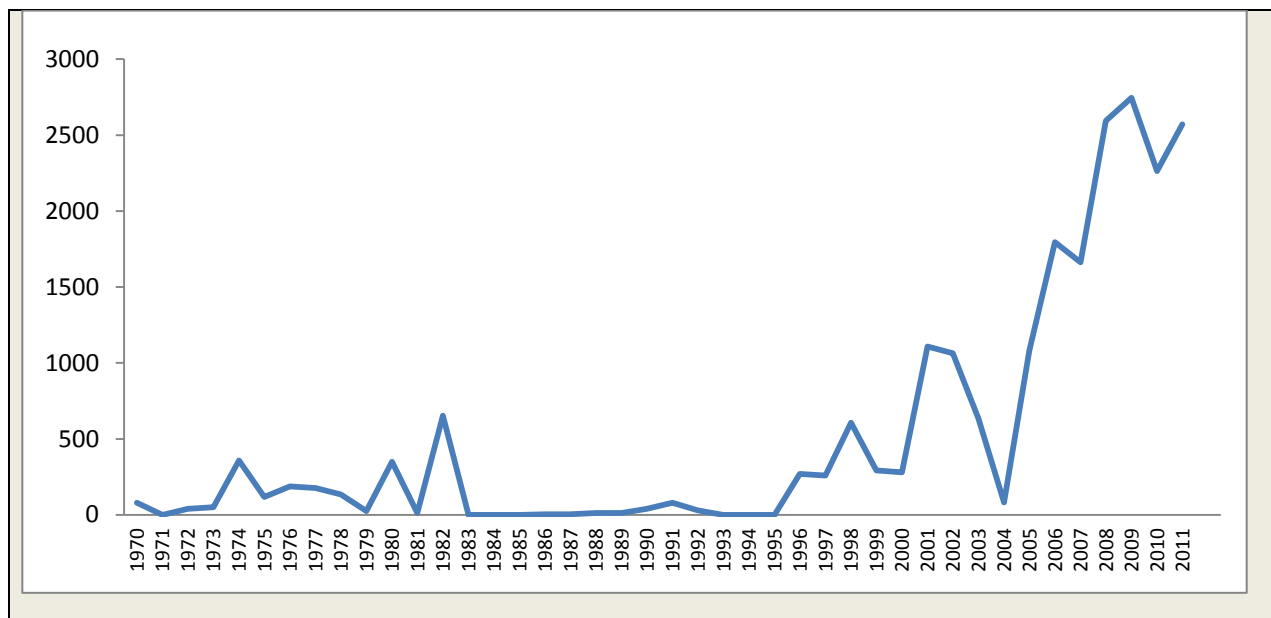
En Algérie, l'introduction des investissements étrangers s'est faite essentiellement par le canal de la privatisation rendue possible grâce à la libéralisation de l'économie à partir de la décennie 1990 de façon générale et à la promulgation de la loi 95-22 de 1995, portant privatisation des entreprises publiques.

Toutefois, c'est à la faveur de l'ouverture commerciale induite par la signature de l'accord d'association Algérie- UE en avril 2002 et entré en vigueur en 2005 que les IDE ont connu un plus grand essor puis un fléchissement à partir de 2008 en raison de la crise économique mondiale

¹⁴ - Paul R. Krugman et Maurice Obstfeld, *Économie internationale*, 2003

Graphe 1. Évolution des investissements directs étrangers*

Unité : millions de dollars US courants



Source : CNUCED

Les études empiriques portant sur l'impact de l'ouverture commerciale sur l'entrée des IDE, ont montré que celle-ci agit de façon ambiguë sur la décision d'implantation des firmes. La plupart de ces études révèle que les flux d'investissements étrangers sont plus importants lorsqu'ils se substituent au commerce international pour alimenter le marché local (IDE de type *market seeking*). À l'inverse, la protection tarifaire constitue une barrière aux IDE horizontaux et stimule les IDE verticaux.

La localisation est dite horizontale si l'objectif recherché est l'extension du marché *market seeking* (IDE à la recherche de parts de marché : alimentation, distribution, services financiers), verticale s'il s'agit d'une stratégie de minimisation des coûts ou enfin de partenariat. La première stratégie est dite « stratégie banale » (ANDREF 2003) car elle nécessite une faible intégration entre la société mère et les filiales. Ce type d'investissement étranger vise à faciliter l'accès de l'entreprise concernée à un marché étranger solvable aux perspectives de développement favorables. En effet, certains facteurs (tarifs douaniers, coûts de transport..) affectent la compétitivité des exportations, l'entreprise préfère alors implanter à l'étranger des filiales reproduisant toutes les étapes du processus de production afin de servir

le marché local. Les investissements horizontaux concernent essentiellement les pays développés où les échanges sont de nature intra branches, cependant, une part non négligeable est destinée aux pays émergents ou en développement à revenus importants. Les résultats de nombreux travaux empiriques (M. Camara, 2002, P. 67), ayant traité des IDE, ont montré que les investissements étrangers qui ont pour vocation de satisfaire la demande des pays d'accueil, ne favorisent pas l'intégration de type verticale, mais donnent plutôt lieu à une concurrence destructrice (c'est-à-dire qui détruit le tissu productif local à cause de la concurrence féroce qu'ils engendrent)¹⁵.

Le classement (2012) des IDE par type : création (de type *green field*) , extension (*brown field*) ou réhabilitation montre que la majeure partie entre dans le cadre du premier type avec un taux de plus de 59% du total. Les projets en partenariat ne représentent également qu'une faible proportion et la majeure partie se situe dans le secteur de l'énergie avec des montants excessivement importants.

Graphe 2. Répartition des projets d'IDE par type en 2012

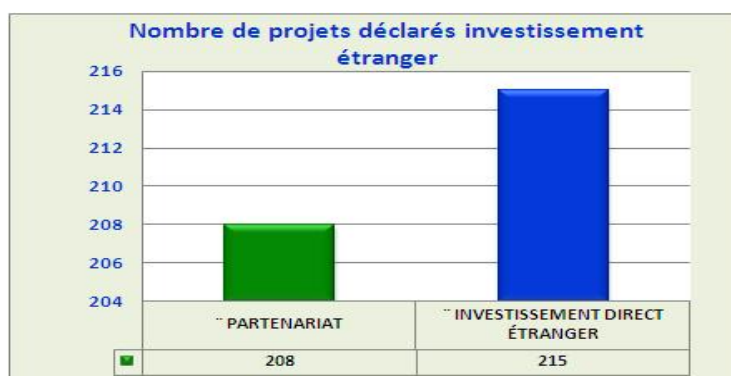


Tableau 2

PROJETS D'INVESTISSEMENT	NOMBRE DE PROJETS	%	MONTANT	%	NOMBRE D'EMPLOIS	%
INVESTISSEMENTS LOCAUX	47 170	99,1%	4 813 063	69%	664 057	88%
♦ PARTENARIAT	208	0,4%	879 370	12,7%	27 400	4%
♦ INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER	215	0,5%	1 241 179	17,9%	63 713	8%
TOTAL INVESTISSEMENT ÉTRANGER	423	0,9%	2 120 549	31%	91 113	12%
TOTAL GENERAL	47 593	100%	6 933 611	100%	755 170	100%

¹⁵ - Le cas de Danone et Djurdjura est instructif à cet égard (Danone ayant absorbé Djurdjura en un laps de temps très court).

Source : ANDI

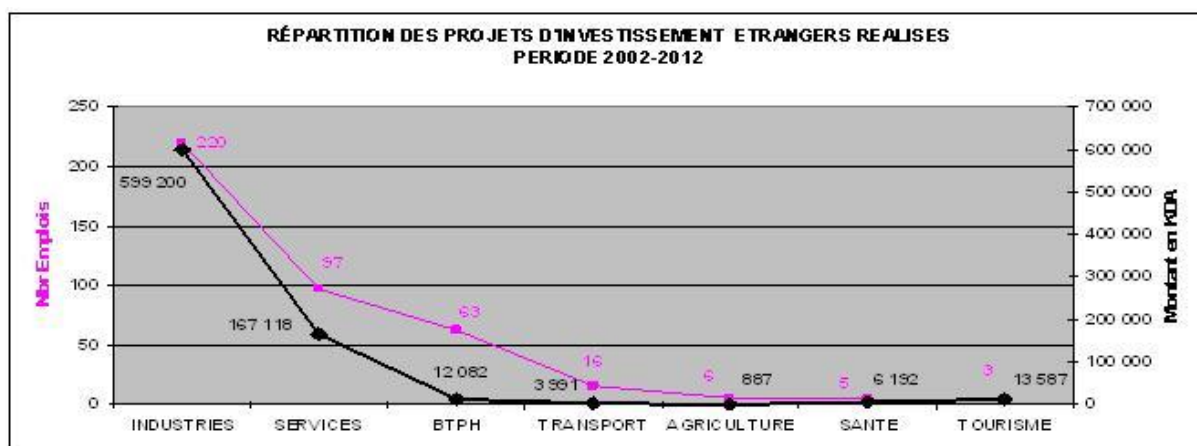
En matière de création d'emploi, les projets en partenariat n'ont créé que 4% d'emplois sur un total de 208 projets alors que les IDE ont créé 8% d'emplois au sein de 215 projets au cours de la même année. Globalement (investissement local et étranger), la création d'emplois générée par les investisseurs étrangers est très faible ne représentant que 12% du total investissement relativement aux montants des projets qui eux représentent 31% du montant total.

Par secteur d'activité, le secteur industriel occupe la première place en termes de nombre de projets (plus de 50%) et en termes d'emplois créés. Les IDE industriels sont essentiellement concentrés dans l'agroalimentaire, la chimie et plastique, l'industrie du bois et papier, les textiles et cuir et les matériaux de construction et verre.

Tableau 3 : répartition des projets d'investissements étrangers par secteur d'activité (2012)

SECTEUR D'ACTIVITE	NOMBRE DE PROJETS	%	MONTANT	%	NOMBRE D'EMPLOIS	%
AGRICULTURE	6	1,42%	2 391	0,11%	343	0,38%
BTPH	64	15,13%	41 083	1,94%	12 312	13,51%
INDUSTRIE	239	56,50%	978 702	46,15%	36 693	40,27%
SANTE	6	1,42%	13 573	0,64%	2 196	2,41%
TRANSPORT	16	3,78%	9 531	0,45%	1 410	1,55%
TOURISME	10	2,36%	481 304	22,70%	28 420	31,19%
SERVICES	81	19,15%	504 522	23,79%	8 239	9,04%
TELECOMM	1	0,24%	89 441	4,22%	1 500	1,65%
TOTAL	423	100%	2 120 549	100%	91 113	100%

Graphe n°3

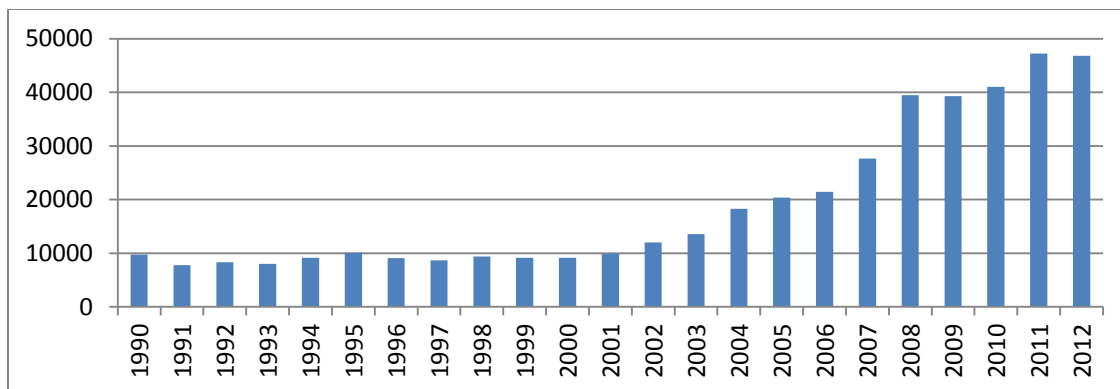


Source :ANDI

Par ailleurs, on remarque que les investissements étrangers industriels sont les plus créatifs d'emplois (il s'agit en particulier des investissements en partenariat, entrant dans le cadre des privatisations, pour les quels les pouvoirs publics algériens ont exigés la reprise des effectifs existants et même la création de nouveaux emplois).

Ces résultats confirment le faible impact de l'ouverture commerciale sur les flux d'IDE entrant et sortant en Algérie et l'impact de ces derniers sur la restructuration de l'économie nationale. En effet, l'ouverture commerciale a surtout eu un effet d'encouragement sur les importations comme nous l'avons relevé plus haut. Ainsi, les recettes pétrolières au lieu de se transformer en fonds d'investissement (et non fond de régulation des recettes dont l'objectif est l'ajustement budgétaire) mieux à même de booster l'activité économique, ont servi à la redistribution sans lien avec l'efficacité et la productivité économiques. Les revenus issus de la redistribution ont générés une expansion de la demande très en écart de l'offre qui elle demeure rigide. La conséquence de cette situation est le recours aux importations, ce qui stimule et favorise bien évidemment l'investissement et la production des pays exportateurs.

Graphe n°4 : Evolution des importations en \$ US (1990/2012)

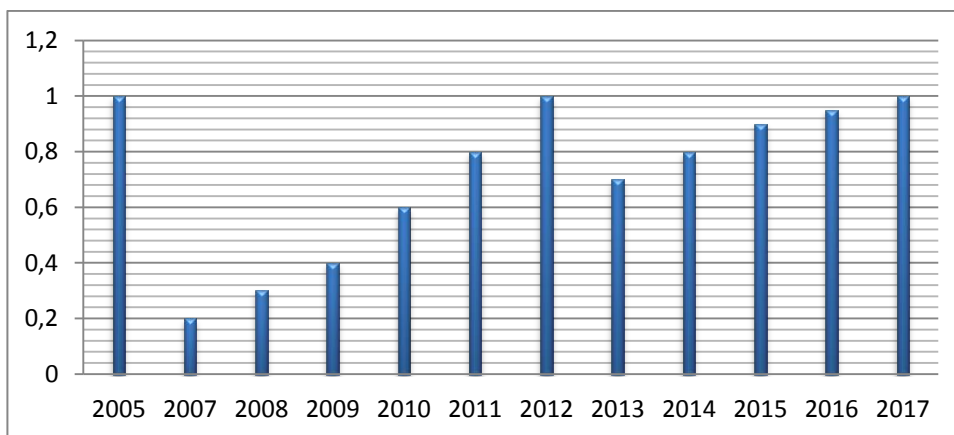


Source : douanes algériennes

On constate ainsi, que le niveau incompressible des importations, estimé à environ dix milliards de dollars en moyenne pour les années 1990, passe à plus de quarante milliards de dollars à partir de 2009. De plus, la libéralisation des échanges, tout en permettant de mettre fin aux pénuries de nombreux produits non fabriqués localement et en intrants, a révélé la non compétitivité des produits locaux qui, souvent, ne répondent pas aux normes internationales.a

Afin de protéger le tissu industriel, il est certes prévu une application des taux en fonction de leur nécessité pour l'économie : taux réduits pour les matières premières et biens d'équipement (5% passant à 2% en 2012), taux moyens pour les produits semi finis et intermédiaires (15% passant à 6% en 2012) et taux élevés pour les produits de consommation finale (30% passant à 12% en 2012). Le démantèlement tarifaire comme corollaire de l'ouverture commerciale a sensiblement modifié la structure des importations et favorisé leur expansion.

Graphe n° 5: calendrier du démantèlement tarifaire de 2005 à 2017



Source : Douanes algériennes

Le démantèlement n'est pas homogène pour tous les produits industriels. Ainsi, le taux de 100% de 2005 concerne 2076 lignes tarifaires, les taux allant de 2007 à 2012 correspondent à 1089 lignes tarifaires et de 2007 à 2017 une liste de 1964 lignes tarifaires (ne correspondant pas à ceux de la liste précédente). Ces taux portent en fait sur de grandes listes, alors qu'une étude plus affinée portant sur de petits groupes de produits serait plus efficace pour adopter des mécanismes de protection de ces industries pour la majorité naissantes.

Parallèlement, les exportations hors hydrocarbures qui devraient connaître une amélioration à la faveur de l'entrée des IDE, n'ont malheureusement enregistré aucun changement dans leur évolution.

Ce constat vient confirmer ce que de nombreuses études ont conclu sur le caractère ambigu de l'impact de l'ouverture commerciale sur la croissance de l'offre exportable tant prônée par les institutions financières internationales (FMI et Banque Mondiale). En effet, les firmes étrangères trouvant plus facile d'écouler directement leurs produits sur les marchés

algériens, ne sont pas encouragées à s'internationaliser (sous toutes les formes) minimisant ainsi leur coût de transaction et plus particulièrement dans un contexte de démantèlement tarifaire rapide et concernant de plus en plus de produits. A l'inverse, la protection tarifaire constitue une barrière aux IDE horizontaux et stimule les IDE verticaux (de production).

II. Pour une meilleure attractivité des IDE en Algérie

La notion d'attractivité du territoire est généralement définie comme la capacité de celui-ci à faciliter la création des entreprises (ou à attirer les IDE) et à les maintenir en vie. DUNNIG (1984) s'inspire également du paradigme de KOUPMAN et MONTIAS (1971) appelé paradigme ESP (Environnement, Système, Politique) pour développer sa théorie de l'investissement étranger.

- L'environnement comprend les ressources naturelles et humaines (main d'œuvre qualifié...), les infrastructures (routières, portuaires, aéroportuaires...), le niveau technologique et enfin la taille du marché.
- Le système inclut les institutions politiques, économiques et sociales ainsi que l'interface entre le gouvernement et le secteur privé.
- Le politique porte sur les actions spécifiques du gouvernement quant à ses choix de stratégie économique, de politique commerciale et d'investissement étranger.

L'ensemble de ces éléments étant sujet aux changements de conjoncture nationale et internationale, la dynamique de l'investissement direct étranger peut prendre d'autres formes telles que la coopération internationale, le partenariat etc. Toutefois, la théorie de DUNNING a négligé certains paramètres qui prennent de plus en plus de poids dans les stratégies d'entreprise à l'instar de certains avantages comparatifs liés à la dynamique de la demande, au capital humain etc.

Les enseignements que nous pouvons tirer de la théorie de l'investissement direct étranger (quoique insuffisamment élaborée pour apporter toutes les réponses aux questionnements sur les motivations d'investissement à l'étranger), convergent vers la confirmation de la prééminence en termes d'apport à l'économie du pays d'accueil des IDE verticaux.

A l'issue de ce travail, il apparaît que l'Algérie, à l'instar de certains pays de la rive Sud de la Méditerranée, recèle de nombreux atouts et avantages comparatifs pour l'attractivité des IDE porteurs de croissance mais, malheureusement, mal exploités. En effet, il est devenu courant d'admettre que certaines mesures telles que la libéralisation commerciale, la réforme fiscale, le cadre macroéconomique ... sont nécessaires mais non suffisantes. En outre, certains points faibles constituent encore un frein à l'établissement des investisseurs étrangers : les lenteurs administratives, l'instabilité dans la législation et les difficultés liées au foncier industriel.

L'attractivité des IDE favorisant l'intégration économique et la convergence vers les pays développés passe, de notre point de vue par la réunion des conditions suivantes :

- Définition d'une stratégie de développement qui donne la priorité à la réduction de la dépendance vis-à-vis des hydrocarbures en promouvant les exportations hors hydrocarbures. L'offre exportable étant tirée à partir des dotations factorielles algériennes essentiellement.
- Choix d'une politique industrielle qui privilégie les secteurs permettant une intégration en amont et en aval (développement des filières)¹⁶ et à même de générer des balances devises excédentaires. La politique industrielle définit les zones d'activités industrielles intégrées en se fondant sur les effets de synergie, de partage des externalités, de la création de centres de formation, le développement de la R&D et la contribution à l'attractivité des IDE.
Elle suppose également la mise à niveau des entreprises en activité par l'adoption de nouvelles techniques de management, le développement de la R&D et surtout l'investissement physique¹⁷.
- Mise en œuvre de politiques publiques efficaces qui passe par l'amélioration des conditions macroéconomiques. Ainsi, l'équilibre offre – demande de la

¹⁶ - L'intégration en amont et en aval dans le domaine des hydrocarbures par exemple suppose qu'en amont on continue de travailler en partenariat avec les compagnies étrangères mais tout en créant des établissements de formation et de R&D (ou en développant ceux existants) pour l'apprentissage des nouvelles techniques. En aval, les matières premières issues de ce secteur seront utilisées comme inputs dans d'autres secteurs où interviendraient des investisseurs nationaux et étrangers en quête de coûts de production réduits.

¹⁷ - Le taux d'investissement moyen en Algérie est de 20% pour la période 2000-2007, dans l'industrie l'investissement tend vers zéro depuis une dizaine d'années.

Nation, au lieu d'être tiré par les importations¹⁸ aura pour source une offre interne excédentaire.

En matière de dépenses publiques, le développement des infrastructures de base doit s'inscrire dans une stratégie de développement globale de long terme mais, ne peut constituer en lui même une stratégie de développement.

- Amélioration du cadre institutionnel et réglementaire. Ceci pourrait se traduire par un assouplissement des procédures administratives et la réduction dans certains cas de la prolifération des structures sources de conflits de compétences.

Concernant l'ANDI, des améliorations peuvent être apportées en élargissant ses prérogatives par la création de nouveaux services pour le suivi des investissements et l'évaluation des projets potentiels.

Sur le plan réglementaire, l'instruction du premier ministre portant sur le partenariat (où l'actionnaire national est majoritaire), peut décourager sans distinction les nouveaux investisseurs

- Amélioration de l'attractivité des territoires par l'amélioration du niveau et surtout de la qualité de la formation et de l'éducation au niveau national. Le capital humain est intimement lié à l'intensité des activités de recherche et développement les quelles sont tributaires des relations entre universités et entreprises.
- Développement du système financier allant dans le sens d'une amélioration du financement des investissements et non de l'exploitation. Les auteurs comme McKinnon (1973, 1991), GOLDSMITH (1969) et KING & LEVIN (1993) ont souligné l'importance du rôle que peuvent jouer les marchés financiers et les intermédiaires bancaires dans la mobilisation de l'épargne, l'accumulation du capital et les gains de productivité.

En effet, l'atteinte d'un taux d'intérêt d'équilibre (par la libéralisation des taux créditeurs etc.) permet de rendre l'épargne plus attractive et la détourner ainsi du marché informel.

¹⁸ - Dans ce cadre l'instauration par les pouvoirs publics du CREDOC comme seul moyen de paiement est certes judicieux pour contenir les importations mais non suffisant ; la réduction de ces dernières passe plutôt par une amélioration de la compétitivité prix

En Algérie, les réformes entreprises dans ce domaine demeurent insuffisantes puisque le secteur informel détourne une bonne partie (sinon la majeure) de l'épargne nationale. Par ailleurs, les crédits consentis orientés essentiellement vers les activités commerciales sont porteurs de risques et font souvent objet de non remboursement.

CONCLUSION

L'appel aux investissements étrangers pour une meilleure intégration à l'économie mondiale et une croissance durable est désormais une nécessité difficilement contournable. En effet, l'écart de développement économique entre certains pays émergents dont le niveau était comparable à celui de l'Algérie durant les années 1970 et notre pays, montre que les dernières décennies n'ont pas été profitables à notre pays qui continue de se caractériser jusqu'à présent par sa dépendance alimentaire et sa mono-exportation. Ces pays ont su, durant cette période qualifiée de décennies perdues pour d'autres, développer leur économie en favorisant l'investissement national et étranger dans les secteurs les plus porteurs de croissance, avec l'appui d'un État fort, recourant à des politiques économiques judicieuses.

Les investissements directs étrangers sensés jouer le rôle de « catalyseur de la croissance » (L. Fontagné et J.L. Guerin 1997) en Algérie, demeurent rares et sont soit concentrés dans l'amont de production à la recherche de matières premières, soit dans la distribution à la recherche de parts de marchés mais rarement dans la production. Or, ces types d'IDE ne permettent pas la diffusion de la connaissance et de l'apprentissage et ne stimulent pas l'implication des unités de production locales dans leur processus de production.

L'économie algérienne recèle de nombreux atouts mais qui demeurent largement sous exploités. Les adeptes de la nouvelle théorie du commerce internationale considèrent désormais que, la dotation factorielle n'est pas un critère déterminant de la spécialisation internationale. Cette dernière est plutôt tributaire de certains avantages spécifiques (la technologie, la connaissance...) détenus par quelques firmes multinationales qui les diffusent à

travers les IDE. Actuellement, seuls les pays développés (la Triade) et quelques pays émergents se partagent les bienfaits de cette catégorie d'IDE, en raison de la présence de facteurs d'attractivité dans ces pays. Or, ces facteurs n'existent presque pas en Algérie d'où la nécessité de les développer en améliorant l'attractivité du territoire. Ceci passe par le développement de la R& D, du facteur humain (formation, éducation de qualité) et de la technologie.

C'est uniquement de cette manière que la pénétration des marchés extérieurs, qui continue de se fonder sur le seul avantage comparatif traditionnel c'est-à-dire les hydrocarbures, peut prendre une autre configuration et se muer en une intégration économique avec des avantages comparatifs.

Bibliographie

- Acemoglu D, Johnson S et Robinson J, (2004), *Institutions as the fundamental cause of long term growth*, NBER working paper n° 10481
- Andreff W, (2003), *Économie de la transition, la transformation des économies Planifiées en économies de marché*, Breal.
- Baldone S, Sdogati F, et L Tajoli, (2001), *Patterns and determinants of international fragmentation of production :evidence from outward processing trade between the EU and Central and Eastern European countries*, weltwirtschaftliches archive
- Banque d'Algérie (2007): « Évolution économique et monétaire en Algérie », rapport 2006, juin 2007
- Banque d'Algérie (2004) : « Rapport de la Banque d'Algérie », juillet 2002 et 2004
- Banque Mondiale : « une revue des dépenses publiques », rapport n° 36270-DZ, Août 2007
- Benachennou A : « les nouveaux investisseurs », ed. Alpha design, 2005
- Benassy Quéré, Coupet M et Mayer T, (2005), *Institutional determinants Of foreign direct investment*, CEPII Working paper
- Bloningen B. (2005), a review of the empirical literature on FDI determinants, *Atlantic Economic Journal*, 33(4)
- Boddewyn JJ et Brewer TL, (1994), *international business political behaviour new theoretical directions*, academy of management review
- Bulletin statistique de la Banque d'Algérie, Banque d'Algérie- hors série-juin 2006
- Camara. M : « les investissements directs étrangers et l'intégration régionale : les exemples de l'ASEAN et du MERCOSUR, revue du Tiers Monde, n° 169, Janv. mars 2002
- CNUCED (2008), rapport sur l'investissement dans le monde 2008
- CNUCED (2009), *rapport sur l'investissement dans le monde 2009*
- Dunning, J.H,(1993), *Multinational Enterprises and the Global Economy*, Addison Wesley.
- Dunning. J.H, (1981), *International production and the multinational enterprises*, G.Allen and Unwin.

- Dunnig J H ,(1994), *Re-evaluating the benefits of foreign direct investment, transnational corporation*, vol.3 n ° 1, février
- El Mouhoud Mouhoud, (2006), *Mondialisation et délocalisation des entreprises*, Ed La Découverte, Paris
- Fontagne L et Guerin J.L : « *l'ouverture, catalyseur de la croissance* », revue d'Economie Internationale, n°71, 3eme trimestre 1997
- Fontaine.JM : « *réforme du commerce extérieur et politique de développement* », IEDS, 1992
- Froot KA et Stein JC (1991) , *exchange rates and foreign direct investment : A imperfect capital market approach*, Quaterly Journal of Economics, vol 106 (4)
- Hanson G, Mataloni R et slaughter M, (2003), *Vertical production Networks in multinational firms*, NBER working paper n°8433, august 2001
- Helpaman, E M (1984), *a simple theory of trade with multinational corporations*, journal of political economy, vol 92 , 99 451-471
- Krugman Paul R et Obstfeld Maurice,(2003), *Économie internationale*, Bruxelles, De Boeck.
- Krugman P. et Venables A. (1995), *Globalisation and the Inequality of Nations*, quaterly journal of Economics, n°110.
- Markussen JR et Venables A.V, (1996), *A unified treatment of horizontal direct investment , vertical direct investment , and pattern of trade in goods and services*, NBER working paper 5696
- McKinnon É(1973), *money and capital in economic development*, the Brookings Institution , Washington DC
- Shaw (1973), *financial Deepings in economic development*, Oxford University Press, New York
- Michalet C. A, (1999), *Mondialisation , la Grande rupture* , édition la Decouverte , collection économie et entreprises, Paris
- Lecraw. D, (1991), *factors influencing FDI in host developping countries* :apreliminary report, in PJ Buckley and J Clegg(eds) Multnational enterprises in lews developed countries .
- Muchielli A, (1991) , *Rôles et communications dans les organisations*, Édition ESF
- Lim .E G, (2001), *determinants of, and relation between, foreign direct investment and growth*: a summary of the recent literature, IMF working paper, WP /01/175, November 2001
- Nigh D, (1986), *political events and the foreign direct investment decision :an empirical examination* , management decision economics, vol. 7
- Rodrik D, Subramanian A et trebbi F(2004) , *Institutions rule : The primacy of institutions over geography and integration in economic development* , journal of economic growth , vol. 9 n ° 2
- Stevens G V G (1998), *Exchange rates and foreign direct investment* : a note , journal of policy modelling, 20
- Venables A G (2000), *Gainners and losers from regional integration agreements* CEPR dp n° 2568.
- Wheeler D et Mody (1992), *international investment location Decisions The case of US firms*, journal of international Economics vol.33.
- Yeaple S R, (2003) , *the role of skill endowments in the structure of US outward foreign direct investment* , review of economics and statistics , 85, 726-34

IPACT DE L'ACCORD D'ASSOCIATION SUR L'EMPLOI INDUSTRIEL

Melle ABDERRHIM Nacéra

salabderr@gmail.com

En Algérie, le marché du travail est caractérisé par un double dualisme : secteur public/privé, marché du secteur officiel/informel.

La transition économique entamée, au début des années 88, exige des réformes, en particulier, la réforme du marché du travail doit tendre vers la conciliation de deux aspects :

_ La recherche d'une protection du salarié, instauration d'un SMIG, respect des lois de travail, sécurité sociale ;

_ La recherche d'une plus grande flexibilité et d'une grande efficacité productive.

Le développement dans les économies dualistes (formel/informel) repose sur la réduction progressive du secteur informel (transfert de la force de travail vers le secteur formel) et le renforcement du secteur formel (incitation à une mobilité intersectorielle du travail).

L'essor du secteur informel, en Algérie, résulte à la fois de la crise des secteurs agricole et industriel, de la défaillance du secteur bancaire et des chocs sociaux du plan d'ajustement structurel (licenciement de plus 400000 personnes⁽¹⁾).

Toutes les mesures qui tendent à lutter contre le chômage et à approfondir la restructuration du marché du travail, à relancer l'appareil de production, à réformer la sphère financière (les banques), à la maîtrise (réorientation stratégique, en vue de la consolidation de l'appareil de production local), de la libéralisation du commerce extérieur, contribuent sensiblement, par

conséquent, à l'éradication contrôlée de l'économie informelle et à l'atténuation du double dualisme.

L'économie algérienne est caractérisée par le phénomène de désindustrialisation, depuis une vingtaine d'années⁽²⁾ et des défis qui découlent des engagements régionaux (accords d'association avec l'UE et son adhésion à la grande zone Arabe de libre échange et internationaux (adhésion à l'OMC), d'où l'urgence d'une politique industrielle.

La politique industrielle, adaptée aux spécificités structurelles de notre économie et aux exigences de développement soutenable doit reposer, sur un découpage sectoriel alignant des industries stratégiques vecteurs du développement : les industries de la chimie, de la pétrochimie, de la pharmacie, de la biochimie et des biotechnologies, industries agroalimentaires, les industries des NTIC, etc., sont secteurs moteurs sur lesquels l'Etat algérien pourrait faire reposer une stratégie de sortie du sous-développement.

La politique industrielle doit également, dans le cas de notre pays, obéir à une certaine cohérence avec la stratégie globale d'orientation de l'investissement (SGOI) national et l'étranger.

Dans notre cas, on s'intéresse à l'industrie et en particulier, à l'emploi dans l'industrie, de ce fait on va présenter l'évolution de l'emploi de 1973 à 2001, puis la répartition des emplois salariés d'initiative locale (ESIL) de 2001 à 2009.

Il est intéressant de voir la répartition des occupés, dans le secteur d'activité (industrie) de 2003 à 2009, puis la répartition de la population occupée par secteur d'activité (industrie) et secteur juridique de 2006 à 2009.

I) Situation de l'emploi dans le secteur d'activité l'industrie de 1973 à 2001

D'après les données de l'ONS⁽³⁾, on obtient le tableau suivant :

Tableau n°1 : Situation de l'emploi dans l'industrie de 1973 à 2001

Année	Nombre d'emploi en milliers
1973	245
1978	375
1979	401
1980	431
a1981	458
1982	468

1983	475
1984	495
1985	536
1986	537
1987	654
1988	621
1989	602
1990	670
1991	615
1992	782
1993	532
1994	528
1995	519
1996	502
1997	584
2000	826
2001	861

Commentaire :

On constate que le nombre de l'emploi qui est de 245000, en 1973, a augmenté jusqu'à 782000 en 1992, puis à partir de 1993, une légère baisse d'emplois qui est de 532000, en 1993, et devient 502000 emplois en 1996, puis le nombre d'emplois augmente et devient 861000 emplois en 2001.

Le tableau n°1 représente le nombre d'emplois dans le secteur public et privé. On va, maintenant, présenter le tableau n°2 : la situation des emplois salariés d'initiative locale (ESIL), dans l'industrie⁽⁴⁾, de 2000 à 2009.

II) Situation des emplois salariés d'initiative locale, dans l'industrie

Tableau n°2 : Situation des emplois salariés d'initiative locale, dans l'industrie

Année	Nombre d'emplois
2000	2563
2001	2474
2002	3130
2003	706
2004	1622

2005	1958
2006	4804
2007	7574
2008	2516
2009	8900

Commentaire :

On constate une légère baisse du nombre d'emplois, en 2001, qui est de 2474 emplois alors qu'il est de 2563 emplois en 2000, puis il augmente jusqu'à 3130 emplois en 2002, on constate une nette diminution du nombre d'emplois en 2003, qui est de 706 emplois, puis une augmentation du nombre d'emplois, jusqu'en 2007, et aussi une baisse du nombre d'emplois en 2008, qui est de 2516 emplois puis il augmente jusqu'à 8900 emplois en 2009.

III) Répartition des occupés, dans le secteur d'activité l'industrie

Il est intéressant de voir la répartition des occupés, dans le secteur d'activité l'industrie de 2003 à 2009, présentée par le tableau n°3 ;

Tableau n°3 : Répartition des occupés dans l'industrie de 2003 à 2009

Année	Occupés
Sept 2003	804152
Sept 2004	1060785
Sept 2005	1058835
Oct 2006	1263591
Oct 2007	1027817
Dec 2008	1141000
Oct 2009	1194000

Commentaire :

On constate une augmentation de la population occupée, qui est 804152 individus en Septembre 2003, qui devient 1263591 individus en Octobre 2006, puis une légère baisse en

Octobre 2007, qui est de 1027817 individus et on remarque une augmentation de la population occupée qui est de 1194000 individus en Octobre 2009.

IV) Répartition de la population occupée par secteur d'activité l'industrie et par secteur juridique

Il est bien de connaître la répartition de la population occupée par secteur d'activité l'industrie et le secteur juridique de 2006 à 2009, le tableau n°4 va illustrer cette répartition ;

Tableau n°4 : Répartition de la population occupée par secteur d'activité l'industrie et le secteur juridique de 2006 à 2009

Année	Public	Privé mixte	Total
2006	341000	922000	1263000
2007	311000	717000	1028000
2008	339000	802000	1141000
2009	373000	821000	1194000

Source : ONS

Commentaire :

D'après les données statistiques de l'ONS, on constate que dans, le secteur privé recrute plus d'individus que le secteur public.

V) Répartition de la population occupée, dans l'industrie par sexe et par secteur juridique

Ne disposons que des données de l'année 2008 et 2009, pour la répartition de la population occupée par sexe, par secteur d'activité (industrie) et par secteur juridique, le tableau suivant ne comportera que les données des années ci-citées.

Tableau n°5 : Répartition de la population occupée par secteur d'activité (industrie), par sexe et par secteur juridique de 2008 à 2009

Année	Population occupée par sexe	Public	Privé mixte	Total
2008	Masculine	310000	502000	812000
2008	Féminine	29000	300000	329000
2009	Masculine	335000	513000	848000

2009	Féminine	38000	308000	346000
------	----------	-------	--------	--------

Commentaire :

On remarque que le nombre de femmes qui travaillent, dans l'industrie, est inférieur à celui des hommes et on constate une augmentation de l'emploi dans l'industrie, pour les deux sexes.

Note :

(1) Revue algérienne de management n°semestriel 1, Janvier-Juin 2007, page 101

(2) Revue algérienne de management n°semestriel 1, Janvier-Juin 2007, page 103

(3) Rétrospective 1970-2002, ONS

(4) Agence de développement social (ADS)

Bibliographie :

* L'Algérie en quelques chiffres n°34, Résultats 2003, édition 2005

* L'Algérie en quelques chiffres n°35, Résultats 2002-2004, édition 2006

* L'Algérie en quelques chiffres n°36, Résultats 2003-2005, édition 2007

* L'Algérie en quelques chiffres n°40, Résultats 2009, édition 2010

* Collection statistique n°150, Octobre 2009

* Annuaire statistique de l'Algérie n°26, Résultats 2006-2008, édition 2010

* Annuaire statistique de l'Algérie n°27, Résultats 2007-2009, édition 2011

* Commission économique, pour l'Afrique, Annuaire statistique, pour l'Afrique 2006

* Revue algérienne de management n° semestriel 1, Janvier-Juin 2007

* Rétrospective 1970-2002, ONS

* Enquête Emploi, auprès des ménages, 2008, ONS

CONCLUSION GENERALE

En conclusion de ce travail, nous considérons que la révision de l'accord de libre échange était une nécessité vu les impacts négatifs que nous avons mis en relief dans ce travail. Cependant, ce ne sera qu'un répit de courte durée puisque le démantèlement prendra fin en 2020. Cette situation appelle en conséquence une meilleure protection de l'économie nationale par une meilleure protection de cette dernière et une réforme structurelle se traduisant par une diversification de l'investissement (les programmes de relance ont orientés les dépenses vers des secteurs nécessaires mais non productifs).

En matière d'investissement, nous remarquons une faiblesse de l'investissement privé dans l'industrie préférant le commerce et les services plus rentables à court terme. En matière d'investissement étranger (il représente 12% du total investissement en 2012), l'attractivité existe essentiellement dans le secteur de l'énergie (extraction) et très faible dans l'industrie bien que les coûts de l'énergie et de la main d'œuvre soient très bas.

Les IDE en Algérie sont plutôt de type *market et resource seeking*, c'est-à-dire à la recherche de marchés et de minerais et constituent de ce fait un prolongement des importations qui connaissent une expansion préoccupante ces dernières années.

Pour une économie productive et créatrice d'emplois, il est nécessaire de mettre en place une politique industrielle axée sur la création des conditions de compétitivité industrielle que ce soit au niveau national ou international.

QUELQUES PREALABLES A LA CONTRIBUTION DE L'ACCORD DE LIBRE ECHANGE POUR UNE INDUSTRIE HORS HYDROCARBURES COMPETITIVE.

Articles de KESSOURI AMINE ET BICHA KASMI Amel

Etat des lieux des TIC en Algérie

:

Mr KESSOURI Med Amine

Amine.kessouri@hotmail.fr

Le secteur des TIC est un secteur stratégique par le fait qu'il touche l'ensemble des activités économiques et autres, le caractère multidimensionnel des TIC lui confère cette position stratégique il acquière par le fait une direction horizontale à l'ensemble des secteurs. C'est à ce titre que le Ministère des Postes et Technologies de l'Information et de la Communication s'est fixé comme priorités de développer le secteur de la poste mais également celui des TIC pour répondre aussi bien aux besoins des particuliers (ménages) mais également des entreprises et autres administrations. Ainsi, l'ensemble des actions entrepris par le Ministère des PTIC s'inscrit dans le cadre de l'arrimage de l'Algérie à la société de l'information et réduire par le fait le fossé numérique existant à différents niveaux (entre catégorie socioéconomique, entre l'urbain et le rural, entre différentes régions...). La nouvelle économie se construit aujourd'hui sur les TIC.

D'après l'analyse du marché algérien des TIC, il apparaît que notre pays a connue au courant de la décennie 2000 à 2010 une avancée considérable dans ce domaine, notamment avec l'ouverture du marché des télécommunications. Le secteur des TIC, ouvert à la concurrence depuis juillet 2000, connaît un véritable essor. En 5 ans, il a drainé plus de 3 milliards de dollars d'investissements et les résultats sont à la hauteur de l'ambition ; à savoir :

- 3 opérateurs de mobiles ;
- 3 opérateurs VSAT ;
- 1 opérateur WIMAX ;
- 3 opérateurs ADSL et plus de 10 Fournisseurs d'Accès Internet actifs ;
- La création de plusieurs dizaines de sociétés spécialisées ;
- Des dizaines de milliers d'emplois qualifiés ;

- Couverture nationale de téléphonie mobile ;
- Diminution importante des tarifs d'accès Internet ADSL ;
- Plus de 3 millions d'internautes et déjà plus de 30 millions d'abonnés au téléphone grâce notamment au mobile et à sa dynamique concurrentielle.

En matière d'infrastructures, les investissements importants réalisés par l'Etat et les opérateurs ont permis de construire un réseau de télécommunications couvrant la quasi-totalité du territoire national :

Pour la **téléphonie fixe**, la télé densité est passée de 5,02 % à 10,6 % en 2008.

S'agissant de la **téléphonie mobile** qui se caractérise par une forte croissance, à l'instar de ce qui est observé à travers le monde, le taux de pénétration a atteint 82,3%.

Globalement, plus de 9 citoyens sur 10 ont accès aux services téléphoniques fixes et mobiles, contre 5 sur 10 en l'an 2000.

En ce qui concerne les **supports de transmission**, le réseau national est constitué de 79000 km en fibre optique et en faisceaux hertziens. Mais il reste encore des efforts à consentir, le secteur des TIC évoluant de manière constante et permanente.

Ainsi, la stratégie **e-Algérie 2013** rendu publics par le Ministère des Postes et Technologie de l'Information et de la Communication en 2009, est un projet ambitieux permettant de définir les objectifs et les missions à atteindre sur une période de 5 ans (2008 – 2013) ainsi que les principales actions à entreprendre pour l'atteinte de ces objectifs. Il s'agit d'une série d'axes majeurs (13 axes de A à M) dans lesquels un état des lieux a été dressé permettant ainsi d'énoncer des objectifs dans chaque axe suivi d'un ensemble d'actions pour la mise en œuvre effective suivant un planning global présenté à la fin du document de synthèse.

1. *Résumé du projet e-Algérie 2013 :*

Comme nous l'avons énoncé ce projet est subdivisé en axe majeurs tels que :

Axe A : encouragement de l'usage des TIC au niveau de l'Administration (fournir un service fiable et de qualité au citoyen, interconnecter les différents Ministères et administrations, fournir de l'information de qualité aux entreprises...), tous ces éléments s'inscrivent dans le cadre de la promotion de la eGouvernance ;

Axe B : encouragement de l'usage des TIC au niveau des entreprises ;

Axe C : encouragement de l'usage des TIC au niveau des ménages, avec la facilitation d'accès au PC et à l'ADSL par les ménages (notamment avec une nouvelle version de l'opération OUSRATIC 2 et également une autre version de cette opération destinée au enseignant via le Ministère concerné) ;

Axe D : encourager la mise en place de l'industrie relative aux TIC ;

Axe E : amélioration du réseau et de la couverture nationale à haut et très haut débit ;

Axe F : développement de la formation de la compétence humaine dans le domaine (avec le concours notamment des maisons de jeunes, des centres de formation, adaptation des cycles de formation dans l'enseignement, la formation au niveau des Ministères et une formation universitaires des informaticiens adaptée aux évolutions très rapide dans le domaine) ;

Axe G : renforcement de la recherche & développement et de l'innovation ;

Axe H : mise à niveau du cadre juridique national ;

Axe I : l'information et la communication autour du projet eAlgérie 2013 (travailler sur un plan de communication sur la société de l'information en Algérie, la promotion du mouvement associatif comme prolongement de l'action de l'Etat) ;

Axe J : valorisation de la coopération internationale dans le domaine des TIC (monter des partenariats stratégiques pour l'appropriation des TIC et du savoir-faire) ;

Axe K : mise en place des mécanismes d'évaluation et de suivi de l'ensemble de l'opération (notamment en disposant d'une base de donnée permettant le calcul de certains indicateurs et du suivi de leur évolution au fur et à mesure que le projet progresse) ;

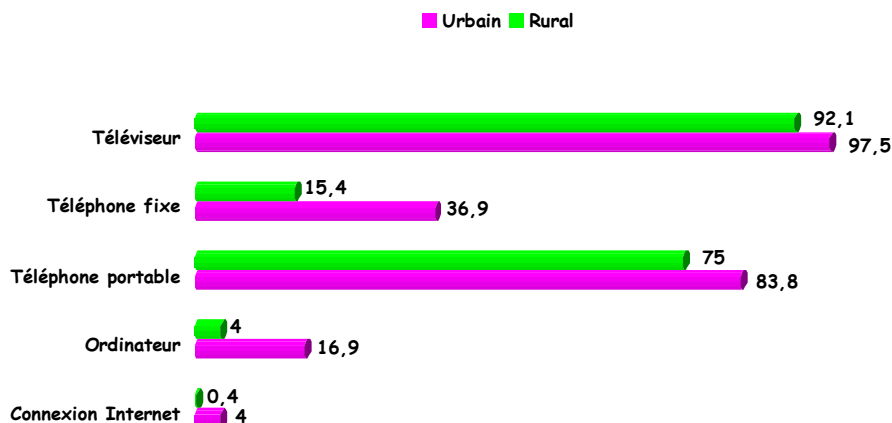
Axe L : mise en place de mesures organisationnelles assurant la prise en charge de des différents aspects du projet ;

Axe M : aspects relatifs à l'allocation des moyens financiers relatifs au projet.

2. Quelques données sur les ménages et les TIC en Algérie :

Ce tableau présente les principaux résultats de l'enquête emploi menée auprès des ménages par l'Office National des Statistiques en 2007.

Grphe n°1 : Taux de possession de TIC par les ménages algériens (2007)



Source : ONS, résultats de l'enquête emploi auprès des ménages 2007.

La télévision ainsi que le téléphone portable sont les équipements les plus possédés par les ménages algériens et ce quelque soit le milieu de résidence. Il faut relever cependant, les faibles taux de possession pour les équipements considérés comme nécessaires pour les ménages comme le téléphone fixe. Les plus faibles taux de possession concernent les ordinateurs. Moins de 15% des ménages Algériens possèdent cet équipement. La connexion à l'Internet demeure par ailleurs très faible. Elle ne concerne que 2,6% du total des ménages Algériens. Les résultats de l'enquête par milieu de résidence révèlent que les ménages vivants en milieu urbain sont de loin mieux équipés que ceux qui résident en zone rurale. Une fracture dans ce sens entre les deux milieux est à relever.

3. Evolution des TIC en Algérie sur la période 2000 à 2009 :

Selon les données de l'Union Internationale des Télécommunication, nous avons atteint en 2009 le chiffre de 190 000 abonnés à Internet soit 0,58 abonnés pour 100 habitants, 4,7 millions utilisateurs du réseau soit 13,47¹ connectés pour 100 habitants. En ce qui concerne la téléphonie, nous

¹ A titre de comparaison pour la même année, la Tunisie arrive à 34,07 utilisateurs Internet pour 100 habitant et 32,19 utilisateurs pour le Maroc qui totalise plus de 10 millions d'utilisateurs.

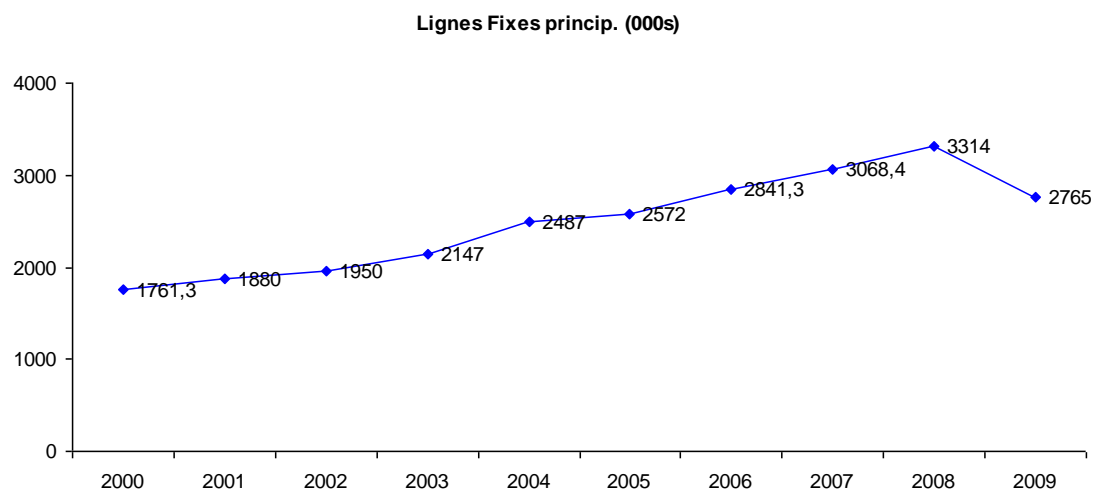
totalisant 2,765 millions d'abonnés aux lignes fixes soit 7,38 abonnés pour 100 habitants. La téléphonie mobile enregistre un total de 32,729 millions d'abonnés soit 93,79 abonnés pour 100 habitants.

Tableau n°01 : Tableau récapitulatif de la téléphonie fixe, téléphonie mobile et Internet en Algérie sur la période 1993 à 2009

Années	Lignes Fixes princip. (000s)	Lignes Fixes princip. pour 100 hab.	Abon. au Tél. cellulaire (000s)	Abon. au Tél. cellulaire pour 100 hab	Utilisateurs Internet (000s)	Utilisateurs Internet pour 100 hab.
2000	1761,3	5,79	86	0,28	150	0,49
2001	1880	6,09	100	0,32	200	0,65
2002	1950	6,22	450,2	1,44	500	1,59
2003	2147	6,73	1446,9	4,54	700	2,2
2004	2487	7,68	4882,4	15,09	1500	4,63
2005	2572	7,82	13661,4	41,52	1920	5,83
2006	2841,3	8,52	20998	62,95	2460	7,38
2007	3068,4	9,06	27562,7	81,41	3500	10,34
2008	3314	9,64	31871	92,72	4100	11,93
2009	2765	7,38	32728	93,79	4700	13,47

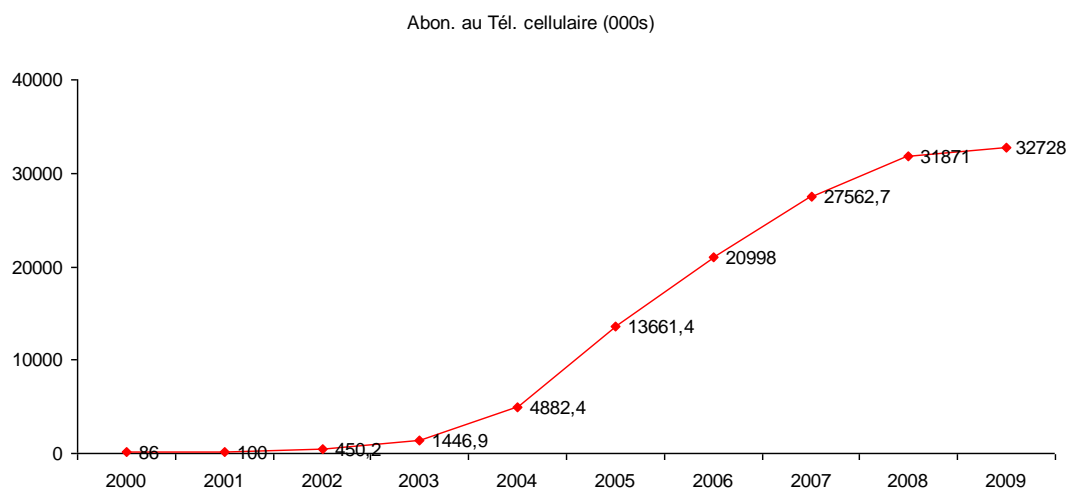
Source : Données de l'Union Internationale des Télécommunications – UIT 2010

Graphe n°02 : Evolution du nombre d'abonnés à la Téléphonie fixe en Algérie (2000 à 2009)



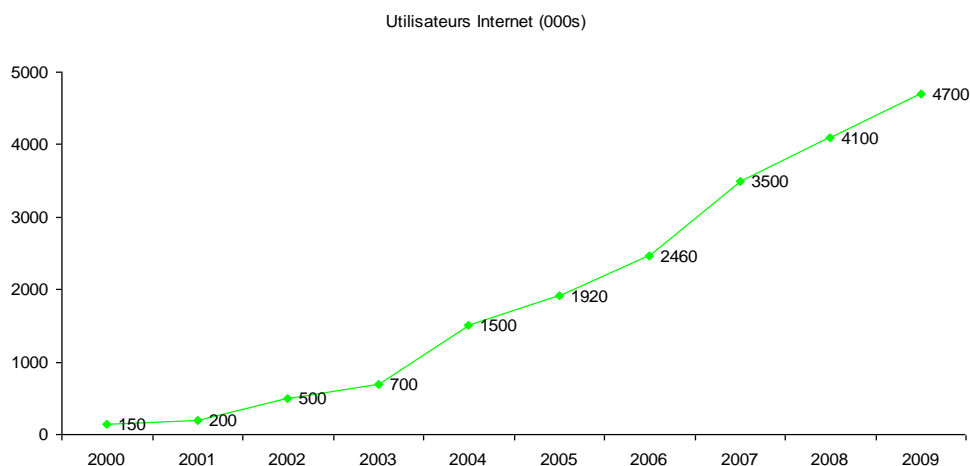
On note une augmentation progressive du nombre d'abonnés aux lignes fixes durant la période allant de 2000 à 2009, ainsi le nombre d'abonnés a augmenté progressivement pour dépasser les 3 millions de lignes fixes en 2007. La demande de lignes fixes demeure assez importante, même si la venue de la téléphonie mobile a grandement substituer l'ancienne technologie, néanmoins l'accès à Internet (et l'ADSL particulièrement) reste dépendant de la disponibilité d'une ligne fixe dans le ménage ou au sein d'une entreprise.

Graphe n°03 : Evolution du nombre d'abonnés à la Téléphonie mobile en Algérie (2000 à 2009)



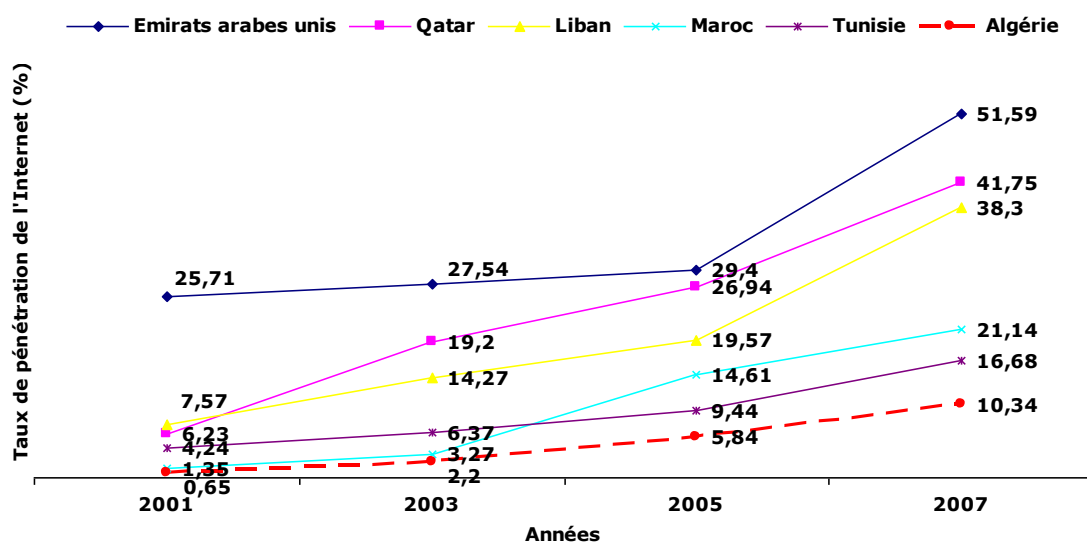
La téléphonie mobile a connu dans notre pays une évolution différente de celle de la téléphonie fixe. En effet, la libéralisation du secteur des télécommunications a favorisé l'émergence d'un réel marché de la téléphonie mobile, avec une très forte concurrence depuis l'installation du 3^{ème} opérateur Watanya Télécom Algérie en 2003, venant s'ajouter à l'opérateur historique Algérie Télécom et Orascom Télécom Algérie (installé en 2001). Le nombre d'abonnés a connu un fort taux de croissance depuis 2005, correspondant à la chute des prix de la ligne d'abonnement, mais surtout de la ligne prépayée exercée par les trois opérateurs. Cette situation a permis de dépasser les 30 millions d'abonnés dès l'année 2008. L'usage de cette technologie n'est pas réservé à une tranche de la population, ou à une classe d'âge particulière, ou à des individus de niveau d'instruction plus élevé, ou à une région restreinte de notre pays, elle est par ce fait universelle. On parle également de téléphonie mobile de seconde voire de 3^{ème} ou 4^{ème} génération, en introduisant le transfert de photos ensuite de vidéos et de données également avant de passer actuellement à la connexion Internet et télévision sur un appareil mobile adapté.

Graphe n°04 : Evolution du nombre d'utilisateur d'Internet en Algérie (2000 à 2009)



L'accès et l'usage d'Internet² sont essentiellement responsables de la fracture ou du fossé numérique entre individus entre régions où entre pays du monde. Ainsi, on dénombre plus de 4 millions d'utilisateurs d'Internet en 2008. L'évolution observée reste encore assez faible est témoin du retard important en terme de connexion à Internet enregistré par l'Algérie.

Graphe n°05 : Etat comparatif entre l'Algérie et quelques pays – Taux de connexion à Internet



² Il existe plusieurs niveaux du phénomène de la fracture ou du fossé numérique ; à savoir : 1/ Inégalité d'accès aux équipements et à Internet, 2/ Différence en terme d'usage des TIC, 3/ Différence en terme d'efficacité d'usage et 4/ Inégalité liées aux modalités d'apprentissage dans une économie fondée sur la connaissance.

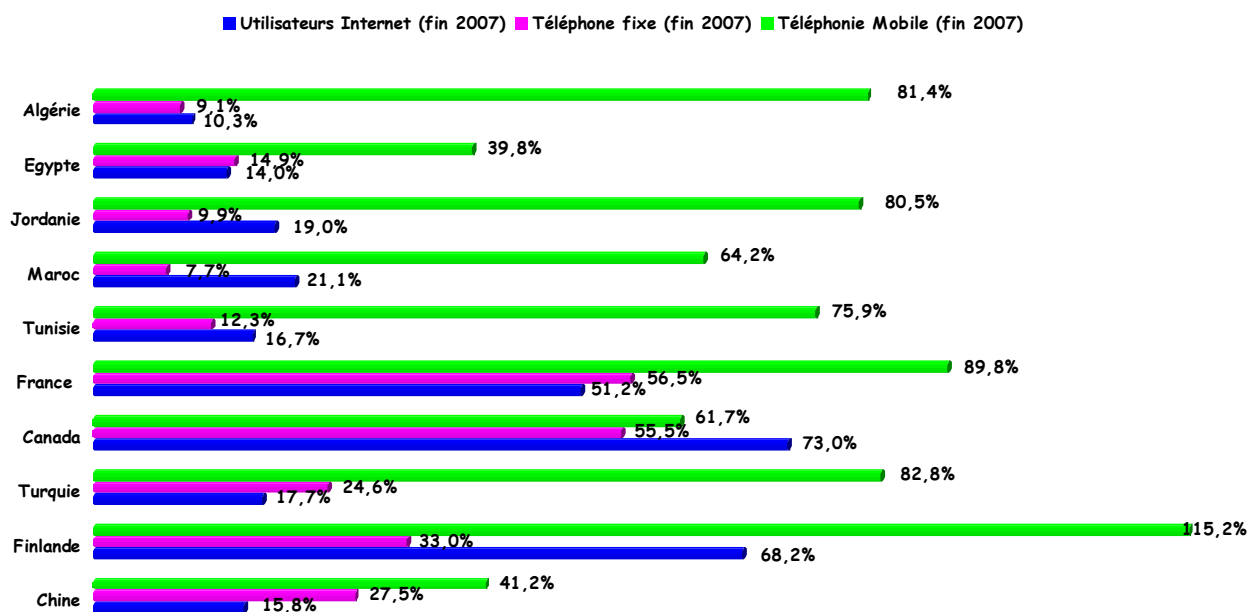
La densité de 10,34% en Internet indique un faible taux de pénétration de l'Internet en Algérie. Cette dernière se classe au 13ème rang (sur 21) dans le groupe des pays arabes en termes de pénétration. Loin derrière le Maroc et la Tunisie. Sa position n'est pas meilleure par rapport à certains pays Arabes, cela nous renseigne bien sur le retard de l'Algérie en matière d'ouverture à Internet. Une comparaison avec quelques pays Arabes illustre cette situation. A part pour les Emirats Arabes Unies, qui présente un taux de plus de 25% déjà en 2001, les autres pays enregistraient des taux inférieurs à 10% en 2001, par contre des taux d'évolution importants ont été enregistrés pour certains pays arabes jusqu'en 2007 leur permettant d'améliorer considérablement leur position par rapport à Internet. Cela est dû essentiellement aux politiques menées par ces pays en faveur de l'augmentation continue des points d'accès au réseau des réseaux, accordant ainsi à la population de ces pays la possibilité d'utilisation de l'Internet à l'image du Maroc, de l'Egypte ou de la Syrie.

D'après les statistiques de *World Telecommunications Indicators*, le nombre d'utilisateurs Internet en Amérique en 2007, serait de l'ordre de 72,50 pour 100 personnes, alors qu'en France, il a atteint 51,21. Comme on l'a vu plus haut il y aurait en Algérie, et toujours pour 2007, selon les mêmes sources, 10,34 utilisateurs Internet pour 100 personnes. Ce taux d'utilisateurs reste très faible en Algérie lorsqu'on le rapporte avec les pays développés.

4/ Position technologique de l'Algérie :

Nous nous proposons au vu des diverses statistiques précédentes, de symboliser ce positionnement de l'Algérie sur divers critères. Nous avons par ailleurs, à titre de comparaisons, choisi volontairement quelques pays Arabes et Maghrébins présentant globalement les mêmes caractéristiques économiques ou du moins les mêmes potentialités que notre pays (niveau de PIB, population,...). Une comparaison avec des pays développés nous renseignera mieux sur le décalage avec les pays en voie de développement. Pour ce faire, nous avons choisi la représentation suivante :

Graphe n°06 : Taux de pénétration des TIC dans quelques pays : Etat comparatif



Source : Paul NOUMBA the World Bank Group Global Information & Technologies Department (Symposium).

La position de l'Algérie dans le graphe dénote le retard enregistré par rapport à des pays voisins et Arabes et des pays développés comme la France et les Etats-Unis. Cependant au niveau de la téléphonie mobile, il existe une tendance générale vers la hausse et l'Algérie s'y distingue particulièrement.

Une stratégie a été mise en place en vue de pallier au retard technologique de l'Algérie et des actions concrètes ont été réalisées. Cependant, cette différence dans le développement des diverses technologies, dans leur intégration et dans leur utilisation, est difficile à expliquer. Des problèmes divers peuvent en être la cause :

1. Problèmes sociaux :

Si la téléphonie mobile a eu le succès qu'on lui connaît en Algérie, c'est certainement dû à plusieurs facteurs. D'abord en tant que phénomène de société, la facilité d'utilisation et la liberté d'action, d'un côté, et les coûts où la tendance à la baisse est continue au vu des investissements réalisés, ont largement contribué au succès de l'opération. De l'autre côté, l'ouverture vers des capitaux étrangers et la libéralisation du secteur avec l'attribution de deux licences supplémentaires ont créés avec les facteurs précédents une synergie positive. Cela n'a pas été le cas pour les autres technologies où, soient les investissements ont tardé à se réaliser par manque de volonté politique ou

autre, soient que des facteurs sociaux tels que le fort taux d'analphabétisation et celui du chômage constituent autant de freins à leur intégration et leur utilisation.

2.4.2 Problèmes d'investissement (financiers) :

Aux problèmes sociaux, s'ajoutent ceux en relation avec la capacité financière d'investissement. La prudence avec laquelle l'Algérie réalise ses investissements, en réaction à la période difficile vécue après la crise pétrolière, l'appréhension de certains investisseurs étrangers à se lancer sur le marché algérien, au vu du risque sécuritaire et de leur perception d'une certaine forme d'instabilité politique, ont été à leur tour un frein au développement du secteur. Le risque Algérie est revu progressivement à la baisse et les investisseurs étrangers sont de moins en moins réticents. Nous restons persuadés quand même que cela entraînera des effets positifs pour les prochaines années.

2.4.3 Problèmes techniques :

L'Algérie, au même titre que beaucoup de pays en voie de développement, ne détiennent pas la technologie ; Ils sont essentiellement utilisateurs. S'impose à eux le choix des technologies à mettre en œuvre au prix parfois d'investissements lourds sans être garants d'un succès certain ou du moins d'une bonne compétitivité. Un mauvais choix stratégique pourrait se payer cher.

2.4.4 Problèmes humains :

La maîtrise de ces nouvelles technologies ainsi que leur utilisation, aussi bien au niveau des entreprises que dans le cadre des institutions publiques ou privées, exigent des compétences, qui dans le cadre d'une stratégie réfléchie devrait mettre en œuvre un plan de formation adapté. De nouvelles filières technologiques devraient être créées, et les universités devraient être le fer de lance dans ce domaine. Il est à constater, malheureusement que cet aspect du problème a été largement ignoré, ou mal pris en charge. Les dernières réformes introduites dans le système de l'enseignement, à savoir le système LMD, se sont beaucoup plus souciées de la mise à niveau internationale devant mener à une uniformisation des diplômes algériens avec ceux en vigueur en Europe.

Selon une étude de l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT), le marché des TIC est animé par deux opérateurs pour le fixe (3068 000 abonnés en 2007 contre 1600 000 en 1999) et trois pour le mobile 27000 000 abonnés en 2007 contre seulement 54 000 en 1999. Le réseau national de fibre optique compte près de 66 000 Km contre 7000 Km en 2002. Le nombre d'internautes est passé de 10 000 avec 11 providers en 1999 à 3,2 millions en 2007 avec 76 fournisseurs, tandis que l'accès à large bande (ADSL), nul en 1999 a atteint 410 000 en 2007.

Dans la mise en œuvre de sa politique de développement des TIC, l'Algérie a lancé deux projets de parcs au centre (Alger) et à l'est (Annaba), gérés par l'Agence Nationale de Promotion et de développement des parcs technologiques (ANPT). Un autre techno parc est prévu à l'ouest (Oran). Ce sont là autant d'initiatives contribuant à la mise en place d'un environnement favorable au développement et à l'utilisation intensive des TIC, qui vont naturellement consolider la stratégie *e-Algérie 2013* que l'Algérie a décidé d'élaborer et de mettre en œuvre³.

Conclusion

Malgré les efforts fournis dans le sens de développement du secteur des TIC, qui permettra à son tour l'harmonisation du développement économique et social, il reste encore plusieurs défis à relever, notamment avec le lancement de l'opération *eAlgérie 2013* de manière plus effective et plus globale. A ce titre nous notant les remarques suivant quant à quelques lacunes observées dans le secteur :

- Faiblesse de l'industrie des TIC (nombre d'entreprises activant dans le domaine des TIC assez faible, production matérielle et de contenus ainsi que les services) ;
- Très faible part des exportations des TIC par rapport aux importations des TIC ;
- Un fossé numérique qui continue à se creuser à différents niveaux (entre les régions, entre catégories sociales, entre différentes classes d'âge – fossé intergénérationnel, entre urbain et rural...);
- Difficultés en termes d'accès et de qualité du réseau Internet ;
- Pas de production de statistique concernant le secteur des TIC (enquête TIC auprès des ménages, enquête TIC auprès des entreprises) et Absence d'Observatoire National des TIC et de la Société de l'Information.

³ Algérie 1999 2008 (Synthèse du rapport de l'Algérie sur l'état de mise en œuvre du programme d'action en matière de gouvernance novembre 2008).

Mesure des niveaux de développement financier des trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie)

Amel Kasmi¹.

ECOLE NATIONALE POLYTECHNIQUE D'ALGER
Avenue Hacén Badi El Harrach- Alger

kasmiamel@yahoo.fr

Abstract— The purpose of this study is to measure and compare the level of financial development of the three Maghreb countries (Algeria, Morocco and Tunisia). In other words, after more than twenty years of financial liberalization, it would be interesting to know if the financial system in each country has improved.

For this purpose, we have built a composite index of financial development by the ACP method.

The results suggest that financial systems of these countries (except for Algeria) have experienced a growing trend with growth rates higher than those before the date of financial liberalization. This does not mean that their financial system is entirely developed. To draw such a conclusion, we should take a larger sample and compare the level of development to the average of the sample (works of Shushan -Verdier (2004).

About Algeria, the composite index of financial development had a very irregular pattern that means that the financial liberalization policy as practiced in this country has not produced the desired results.

Keywords — ACP, financial liberalization, financial development, index, Maghreb

I. INTRODUCTION

IL existe à nos jours des débats considérables sur le développement financier et son effet sur la croissance économique. Selon Mckinnon et Shaw (1973), partisans de la libéralisation financière, le retard de croissance des pays en développement est fortement lié au faible niveau de développement de leur système financier causé par la forte intervention de l'Etat dans le système financier à travers notamment la fixation des taux d'intérêt, l'encadrement de crédit ou encore la taxation des intermédiaires financiers (en obligeant les banques à détenir un certain pourcentage de leurs dépôts sous formes de réserves obligatoires). Ces contraintes imposées au système financier ont créé plusieurs distorsions telles que la faiblesse des taux d'intérêts, le découragement de l'épargne et le mauvais choix de projets d'investissement et financement des projets gouvernementaux peu rentables.

Selon ces deux auteurs, les réformes financières qui reposent principalement sur la libéralisation des taux d'intérêts, la suppression de contrôle des crédits, la facilitation d'accès au

fonds prêtables ainsi que la mise en place d'une nouvelle régulation bancaire et la privatisation du système bancaire, peuvent stimuler l'accumulation de l'épargne et par conséquent la croissance de l'investissement productif qui peut à son tour contribuer à la croissance économique.

A l'instar des pays en voie de développement, en l'occurrence l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, à partir de la fin des années 80 (début 90 pour le cas de l'Algérie) ont introduit des réformes centrées essentiellement sur le système bancaire, ayant comme objectif la libéralisation du système financier.

Dans le cadre de ce travail nous n'allons pas tester le bien-fondé du paradigme proposé par Mckinnon et Shaw pour les trois pays du Maghreb, mais nous allons déterminer le niveau de développement financier de chaque pays à travers le calcul d'un indicateur composite de développement financier ensuite nous analyserons l'évolution de cet indice sur la période allant de 1964 à 2011 et enfin nous allons comparer le niveau de développement.

II. CONSTRUCTION DE L'INDICE COMPOSITE ET MESURE DES NIVEAUX DU DEVELOPPEMENT FINANCIER DES TROIS PAYS DU MAGHREB :

Nous avons jugé nécessaire de commencer par la définition du concept lui-même de développement financier:

A. Définitions:

- Selon les partisans de la théorie de la répression financière (McKinnon (1973) et Shaw (1973)): contrairement à un système financier développé, un système financier réprimé se caractérise par un taux de réserves obligatoires élevé, des taux d'intérêt administrés et par un rationnement du crédit.
- KPODAR (2006) adopte dans sa thèse une définition inspirée de celle de la DFID (Department of international Development). Il considère donc qu'un système financier se développe lorsqu'il se produit (a) une accumulation des actifs financiers, (b) une augmentation de la gamme des instruments

financiers (autrement dit une diversification des actifs financiers et un accroissement de la diversité des institutions financières), (c) une amélioration de l'efficacité et de la concurrence dans le secteur financier, et (d) un accroissement de l'accès de la population aux services financiers¹.

• Dans son article publié en 2012, Rafael Cezar note que le développement financier survient quand les institutions financières réduisent les frictions existantes et facilitent l'allocation des ressources. Précisément le développement financier doit traduire l'efficacité du système dans l'exécution de chacune des six principales fonctions financières (La mobilisation du capital; (2) La production et diffusion d'informations sur les agents économiques; (3) La maîtrise et le partage du risque ; (4)Le suivi des investissements (de façon à ce que le capital soit utilisé de façon optimale) et la gouvernance des entreprises; (5) La réduction des coûts des transactions; et (6) La liquidité des placements financiers), en procurant ainsi une allocation optimale des ressources.

B. Choix des indicateurs:

La construction de notre indice repose sur les indicateurs les plus utilisés dans la littérature financière pour les pays en développement. Ces indicateurs sont quantitatifs et bancaires du fait que le secteur financier des pays étudiés est basé essentiellement sur l'intermédiation bancaire. Le choix de ces indicateurs est aussi contraint par leur disponibilité pour la période étudiée.

• Le ratio de liquidité M2/PIB² est l'indicateur le plus utilisé dans la littérature (King et Levine, 1993a; World Bank, 1989 McKinnon (1973)) cet indicateur prend en compte les moyens de paiements disponibles dans l'économie. Il est à considérer avec prudence car, dans les pays en développement, généralement une augmentation de M2/PIB pourrait être expliquée plus par la monétisation des transactions que par la hausse du volume des dépôts bancaires (le degré d'intermédiation financière).

• Le ratio crédits intérieurs (domestiques) fournis par le secteur bancaire (comprend tous les crédits accordés aux différents secteurs de l'économie, à l'exception des crédits alloués au gouvernement)³ par rapport au PIB

• Le ratio crédit accordé au secteur privé sur le PIB

Les deux derniers indicateurs, permettent de mesurer le rôle des banques dans le financement des activités économiques donc l'allocation des ressources financières (une possibilité que le premier indicateur n'offre pas). Le ratio crédit accordé au secteur privé sur le PIB est lié à la quantité ainsi qu'à la qualité de l'investissement.

¹Développement financier et croissance économique au Bénin Mathieu AVOUTOU Université d'Abomey-Calavi - 2009.

² Le très faible niveau de développement des marchés financiers justifie le choix de M2 au lieu d'une autre masse monétaire.

³ Définition et donnée tirées du site de la Banque Mondiale.

B. Construction de l'indice par la méthode ACP :

Nous jugeons que les indicateurs retenus sont pertinents pour les trois pays du Maghreb du fait que les banques couvrent la quasi-totalité du financement externe. Les données sont puisées de la base de données statistique de la banque mondiale (WDI 2012) portant sur une période allant de 1964 à 2011 et les résultats sont obtenus à l'aide du logiciel XLSTAT.

Afin de construire notre indice, nous avons effectué une analyse en composantes principales, qui est une méthode factorielle permettant de représenter le plus fidèlement possible les individus et les variables quantitatives d'un tableau de données (X) dans un espace réduit. Cela revient à déterminer les axes (factoriels) qui passent par le maximum de points. Au sens des MCO, ces axes sont les vecteurs propres de la matrice de corrélations associés aux plus grandes valeurs propres.

L'ACP remplace les variables initiales par de nouvelles variables appelés variables artificielles, ces dernières sont non corrélées et de variance (valeur propre) maximale d'importance décroissante. Cette variable est une combinaison linéaire des variables initiales et des composantes de vecteurs propre associés ($F_{\alpha} = \sum_j^p X_j U_{\alpha}(j)$). Dans notre cas, nous nous intéressons à l'information apportée par la première composante principale c'est à dire l'indicateur composite, plus l'information ou bien la variance est grande plus la confiance en notre indice l'est aussi.

Adéquation des données: la matrice des corrélations ainsi que le test de sphéricité de Bartlett, montrent que les indicateurs sont fortement corrélés dans les trois pays, ce qui nous permet d'appliquer l'ACP sur le tableau des données qui croise les trois indicateurs et les années de la période étudiée pour les réduire en un seul indice qui restitue le maximum d'informations.

Les résultats obtenus par la méthode d'ACP se trouvent dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU 01
 LES RESULTATS DE L'ACP

Pays	1 ^{ère} val propre			2 ^{ème} val propre			3 ^{ème} val propre		
	Vce	Variabilité (%)	% cumulé	vce	Variabilité (%)	% cumulé	vce	Variabilité (%)	% cumulé
Alg	2,313	77,099	95,1	0,54	18,001	99,1	0,147	4,9	100
Tun	2,715	90,504	99,237	0,262	8,733	99,970	0,023	0,763	100
Mar	2,94	97,995	99,125	0,037	1,13	99,999	0,023	0,782	100

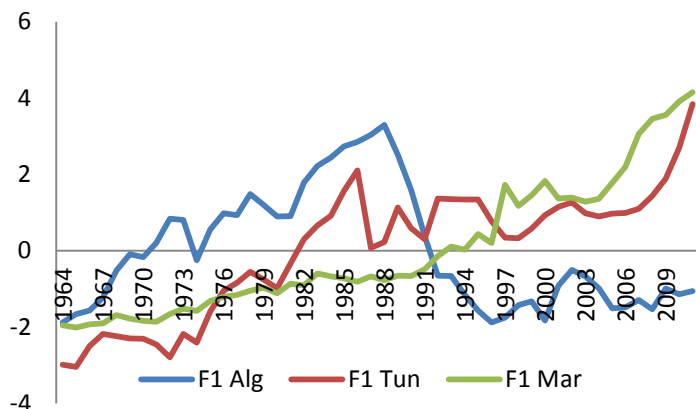
Source : Tableau élaboré à partir des données de la banque mondiale sous XLSTAT

Pour le cas de l'Algérie, la première valeur propre indique que la première composante principale explique plus de 77% de l'inertie totale (et plus de 90% respectivement 97%) pour la Tunisie et le Maroc.

Cela veut dire que la première composante représente mieux

le niveau de développement financier, car elle restitue plus de 77% de l'information totale. Par exemple l'indice composite de développement du système financier algérien IDFalg : $IDFalg = 0,623 * CSP + 0,557 * (c \text{ dom}) + 0,543 * (M2 / PIB)$.

Fig. 1 L'évolution de l'indice de développement financier de 1964 à 2011.



Source: Elaboré à partir des résultats obtenus de l'ACP.

Puisque l'indice composite de développement financier que nous avons construit est un indice synthétique obtenu par la méthode ACP, on s'intéresse plus à son évolution dans le temps qu'à sa valeur.

- De part le graphe, nous remarquons l'accroissement continue au Maroc et en Tunisie de l'indice tout le long de la période étudiée et qu'à partir de 90, le taux de croissance devient plus élevé.
- Pour l'Algérie nous remarquons une évolution intéressante de son indice de développement financier entre 1964 et 1989; en revanche pendant les années 1990, on note une tendance à la baisse de l'indice suivie par une faible évolution à partir de 2000.

Afin de comparer le niveau de développement financier des trois pays avant et après la libéralisation financière⁴, nous avons calculé la moyenne de l'indice composite des années avant libéralisation et la moyenne des années après libéralisation les résultats obtenus sont dans le tableau suivant:

TABLEAU 02
 MOYENNE DE L'INDICE AVANT ET APRES LIBERALISATION

Pays	Moyennes	
	(1964-1989)	1990-2011
Maroc	-1,273	1,576
Algérie	0,95	-1,182
Tunisie	-0,966	0,197
Moyenne	-0,428	0,530

⁴Nous datons le début des réformes financières à partir de 1990

Le tableau 02 montre que le Maroc est le pays le mieux classé après libéralisation suivi par la Tunisie et que le niveau de développement financier marocain et tunisien a connu en moyenne une évolution assez intéressante. Ainsi, on note le passage d'un signe négatif avant libéralisation à un signe positif après et que la valeur de leur indice est supérieure à la moyenne des indices des trois pays du Maghreb.

Concernant l'Algérie, la valeur de l'indice après libéralisation est devenu négatif et inférieur à la moyenne des indices des trois pays.

III. CONCLUSION

Les résultats obtenus ont montré d'une part que l'indice de développement financier construit par la méthode ACP pour le Maroc et la Tunisie a connu une évolution croissante pendant toute la période soumise à l'étude avec un taux de croissance plus élevé à partir de 1990. Ceci traduit bien l'effet positif de la politique de libéralisation foncière appliquée dans ces deux pays.

D'autre part, le niveau de l'indice est supérieur à la moyenne des indices des trois pays, contrairement à celui de l'Algérie qui est nettement inférieur à la moyenne, cela veut dire qu'après plus de 20ans de libéralisation financière, le Maroc a pu réaliser le niveau de développement financier le plus élevé suivi par la Tunisie.

Concernant l'Algérie, la particularité de son économie très dépendante des recettes pétrolières, rend le ratio M2/PIB très sensible à la variation de ces dernières. En effet, pendant la décennie 90, la baisse des avoirs extérieurs (contre partie essentielle de la masse monétaire) a entraîné une baisse du ratio M2/PIB et par conséquent celui des crédits, ce qui explique l'évolution décroissante de l'indice pendant cette période. A partir de l'année 2000, l'indice a connu une très faible tendance à la hausse puisque depuis cette date le système bancaire connaît une surliquidité structurelle suite aux retombées des ressources pétrolières.

Enfin, le très faible niveau de développement financier algérien ainsi que le faible niveau des crédits est dû l'absence d'investissements fiables et d'un secteur privé capable de transformer les ressources en richesses

REFERENCES

- [1] UN NOUVEL INDICE DU DEVELOPPEMENT Financier
- [2] Rafael Cezar Université Paris Dauphine, LED a UMR 225 DIAL, IRD
- [3] Document de travail UMR DIAL Avril 2012
- [4] Statistique exploratoire multidimensionnelle: 3ème édition Ludovic Lebart, Alain Morineau, Marie Piron
- [5] Probabilités Analyse des Données et Statistique [Relié] Gilbert Saporta Editions TECHNIP, 2006.
- [6] Shaw E.S (1973). « Financial deepening in Economic Development», New-York. Oxford University Press.
- [7] Mc Kinnon R.I. (1973): «Money and capital in Economic Development», the Brooking Institution, Washington.
- [8] CHOUCANE-VERDIER A. (2004). «Une analyse empirique de l'impact de la libéralisation financière en Afrique subsaharienne sur la période 1983-1996>>. Tiers-Monde
- [9] World Bank Group, (2012), World development indicators.
- [10] TRABELSI M: "Finance et croissance, un lien positif sous condition pour les pays en voie de développement"

[11] NAAS A, (2003): "Le Système Bancaire Algérien De la décolonisation à l'économie de marché "; Edition INAS .Paris.

[12] Marshall A. : « Principes d'économie politique » - 1890, Paris Giard et Brière- 1906.

[13] Maruani M., E Raynaud, C Romani : « La flexibilité en Italie » - Paris-Syros- 1989

[14] Porter M : « The competitive advantage of nations »- The Free Press- New York- 1990.

[15] Rasmussen J et H.Shmitz Abu Abbas O. "Comparison between data clustering algorithms". The international Arab Journal of Information Technology , 5 (2008) No3, 320-325